

Villiers-sur-Loir

Bulletin municipal 2020

Notre village,
une belle histoire...

n° 113

Sommaire

Le mot du maire.....	1
----------------------	---

Vie municipale

Villiers-sur-Loir au sein du Territoires Vendômois... ..	2
Syndicat Mixte du Pays Vendômois.....	3
Le giratoire de Villiers-sur-Loir.....	4
L'activité du conseil municipal.....	5
De l'histoire, aux devoirs de mémoire	6
Élections municipales 2020	9
Élections départementales.....	9
Finances communales 2020.....	10
La place Fortier	12
Le City stade.....	13
Les travaux sur l'église	13
L'allée de la Vallée de demain	14
La gare TGV a 30 ans	15
La fibre optique	17
Attention à nos matous !	18

Vie du village

État-civil	19
École Louis Gatien	19
Les Tap... ..	20
Programmation culturelle en 2020	21
Programmation culturelle 2021	22
Des lumières plein les yeux.....	22
Concours des maisons fleuries 2020	23
Les devoirs du citoyen	24

Portraits

La famille Sandré,	26
Du vin primé à Villiers-sur-Loir	26
Maître Prisca Bruel	27
L'immobilier à visage humain.....	27

Associations

Amicale des retraités de Villiers-sur-Loir	28
2020 : l'odyssée de la bibliothèque.....	28
Anciens Combattants d'Afrique du Nord.....	29
La cantine scolaire	29
Le Club Créa a 5 ans	30
Comité des fêtes.....	30
Country dance en Vendômois.....	31
Energies Vendômoises.....	31
Football Club de Villiers-sur-Loir.....	32
Gaïa yoga	32
Karaté	32
Les Fées de l'(H)Être.....	33
Société musicale.....	33
Néovent.....	34
Tennis club	34
Virades de l'espoir	35
Villiers Tout Terrain	36
AAPPMA Thoré/Montoire.....	36
Triathlon	37
Le Train Touristique de la Vallée du Loir : TTVL.....	37

Patrimoine

L'Allée de la Vallée d'hier.....	38
La fête de la Saint-Gilles, une belle histoire	42

Infos pratiques

Répertoire.....	44
Tarifs communaux 2021	48
Les associations	49

Bulletin municipal 2020 N°113
Janvier 2021
Mairie de Villiers-sur-Loir
Place Fortier
41100 Villiers-sur-Loir
Tél. : 02 54 72 90 83

Directeur de publication :
Albert PIGOREAU
Conception, réalisation :
JP Mauchien 06 16 46 04 82
Impression : Esat Lunay
Droits photos réservés



Le mot du maire

Chers Villiersoises et Villiersois,

L'année 2020 restera gravée dans nos mémoires pour longtemps. Le coronavirus a transformé notre quotidien et bouleversé notre existence. Si la vie se poursuit pour la majorité d'entre nous sans problème de santé, la situation de nos aînés est très difficile, ils se retrouvent souvent privés de leurs principales activités et séparés de leurs familles. Les méfaits de cette pandémie sur notre population me plongent dans une sincère affliction.

Je veux témoigner toute mon admiration à l'ensemble du corps médical et à son dévouement sans faille. Par ailleurs, comment aurions-nous supporté le confinement sans nos commerçants, les enseignants, les pompiers, les forces de l'ordre et la solidarité des habitants de notre village.

Grand merci aussi aux services municipaux pour leurs actions au quotidien et une pensée pour les associations privées de leurs activités.

Malgré toutes ces difficultés, élus et personnel communal ont fait front pour que Villiers-sur-Loir continue à vivre. Au chapitre culturel, l'ensemble « EMIRS » nous a fait voyager, le 30 juillet, avec sa musique des Balkans. Puis, le 20 août, nous avons eu l'honneur d'accueillir le Président Valéry GISCARD D'ESTAING, à l'occasion du concert inaugural du festival des journées musicales entre Loir et Loire. Privés de toutes festivités, nous avons tenu à célébrer cette fin d'année en illuminant notre place pour égayer la vie des petits et des grands.

Villiers-sur-Loir continue de se transformer. Au début de l'année 2021 commencera l'aménagement de l'allée de la Vallée. Puis les travaux de l'église suivront avec la rénovation des fresques et la réfection de la toiture, l'architecte a été désigné et les dossiers de demandes de subventions ont été déposés.

Village authentique, Villiers-sur-Loir, est un atout majeur pour la communauté d'agglomération des Territoires Vendômois proche de grands axes de communication, doté de commerçants dynamiques, d'entreprises de qualité regroupés sur la zone artisanale, d'un plan d'eau prisé des vendômois et d'une gare TGV qui met Paris à moins de cinquante minutes de notre clocher.

Je tiens à remercier chacun d'entre vous pour le respect des mesures sanitaires qui nous sont imposées, elles restent en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

La nouvelle commission communication vous propose sa première mouture du bulletin municipal.

Du fait des événements, elle s'est mise tardivement à l'élaboration de cette brochure, et ses interlocuteurs comme les associations n'avaient pas forcément le cœur de partager leurs maigres activités. Au constat de ces paramètres, notre bulletin va être certainement différent des précédents.

C'est avec plaisir que nous avons mis toute notre énergie à la rédaction et correction de ce numéro 113. Pour cela je tiens à remercier l'ensemble des intervenants.

Il est temps de tourner la page 2020 sans regret et de regarder, tous ensemble vers l'année 2021 que je souhaite à tous pleine de santé, de joie, de bonheur et de convivialité. Pour qu'il en soit ainsi, n'oubliez pas les gestes barrière.

Cordialement,

Albert PIGOREAU



Villiers-sur-Loir au sein du «Territoires Vendômois»...



La commune de Villiers-sur-Loir doit à la SNCF d'être, après Vendôme, l'une des communes les plus connues de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois. Elle accueille en effet, depuis 1991, la gare TGV qui place Vendôme à 42 minutes de Paris et qui constitue l'atout majeur du territoire en matière d'infrastructure. Cette proximité, la commune a su aussi s'en saisir pour assurer son propre développement avec une population qui a crû de 20 % depuis le lancement de la ligne grande vitesse.

Par ailleurs, notre commune se caractérise par un riche patrimoine : je noterai principalement l'église paroissiale Saint-Hilaire qui présente de remarquables peintures murales du XVI^e siècle dont la restauration est prévue en 2021 et un site d'habitations troglodytiques au coteau Saint-André.

Villiers-sur-Loir peut s'enorgueillir d'apporter au Territoires Vendômois un site paysager de 27 hectares avec un plan d'eau où se déroulent de nombreuses activités aquatiques. A noter que le label Pavillon bleu a été attribué, pour la 10^{ème} année au plan d'eau de Villiers-sur-Loir, seul site labellisé en Loir-et-Cher.

Notre commune se distingue également par sa richesse d'activités associatives, sportives et culturelles ce qui l'a incitée à investir dans la construction d'une belle maison des associations, l'Artésienne, en 2015. Cette salle est d'ailleurs appréciée tant pour son accessibilité que pour son acoustique et est parfois utilisée par la communauté d'agglomération pour des

réunions communautaires (bureau et conseil communautaires).

Intégrée aux Territoires Vendômois, Villiers-sur-Loir s'est vu attribuer un poste de conseiller communautaire délégué, suite à mon élection en date de 16 juillet 2020.

Je suis chargé du contrôle de gestion, de la qualité et de la certification. En tant que conseiller communautaire délégué, je suis membre du bureau communautaire.

La communauté d'agglomération Territoires Vendômois propose divers services à la population. J'insisterai plus particulièrement sur le Point d'accès au droit, situé au 37 avenue Clemenceau. C'est un lieu d'information et de ressources où des associations spécialisées dans le droit tiennent des permanences (aide aux victimes, CIDFF)...

Nous vous rappelons que depuis le 1^{er} janvier 2020 la communauté est en charge des services de l'eau et de l'assainissement. Après convention avec l'agglomération, les services municipaux continuent d'assurer le service de première intervention.

Il ne faut pas oublier que la communauté d'agglomération agit aux côtés des particuliers dans la lutte contre les frelons asiatiques en prenant en charge la destruction des nids. Pour demander une intervention, il faut contacter le 02 54 89 44 68 ou par mail : luttefrelonasiatique@territoiresvendomois.fr.

Albert PIGOREAU

Plan Local d'Urbanisme intercommunal et d'Habitat



Qu'il s'agisse de développement économique, d'habitat ou de transports, c'est à la communauté d'agglomération Territoires Vendômois que revient la mission de donner le cap en matière d'aménagement de son territoire. Dans le cadre de son rôle en matière de planification, elle est également chargée de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme local de l'Habitat (PLUiH). Ce projet doit prévoir et organiser l'avenir du territoire à une échelle géographique inédite en relevant plusieurs défis. Tout d'abord élaborer un véritable projet de territoire en répondant aux questions : Quel type de logements, où, combien ? Quel accompagnement des modes de déplacements ? Comment



améliorer le cadre de vie des habitants? Quel encadrement et accompagnement du développement économique et commercial ? Quelle offre en équipements et services ? Comment protéger les paysages et l'environnement ? etc. Mais également élaborer un document qui encadrera les autorisations d'occupation des sols et les règles applicables sur chaque parcelle. Il est à noter que même dans le cadre d'un PLUiH, votre maire reste l'autorité attribuant les autorisations (déclarations préalables, permis de construire, de démolir etc.). Dans l'attente d'un PLUiH qui sera approuvé courant 2024, les documents d'urbanisme en vigueur dans chaque commune (PLU, Carte communale) restent le document de référence.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet de Territoires Vendômois rubrique Vivre en Territoire Vendomois / Aménagement / PLUiH.



Elaborer un Schéma de COhérence Territoriale (Scot) c'est imaginer et préparer l'avenir du territoire.

Depuis maintenant plus de deux ans d'étude, ce document stratégique prend forme. Avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), une des pièces du Scot, les territoires du Grand Vendômois dessinent leur avenir pour les 20 prochaines années !

3 axes de travail pour un projet ambitieux et un territoire équilibré !

1 • développer des interactions avec les territoires voisins.

Prendre place au sein des dynamiques régionales pour mieux en tirer parti.

L'intensification des échanges avec les territoires voisins et notamment les métropoles et agglomérations vise à encourager l'accueil d'équipements structurants de portée régionale.

Le territoire et notamment le pôle Vendômois a vocation à accueillir des équipements de formation supérieure, hospitalier, culturel. Les gares constituent des sites privilégiés de connexion et de renouveau urbain du territoire.

2 • Faire de la ruralité du territoire un levier de développement.

Valoriser le cadre de vie au bénéfice des habitants d'aujourd'hui et de demain.

La richesse des terroirs et des paysages des Territoires du Grand Vendômois constitue un levier fort pour un développement durable respectueux de l'identité locale.

Le projet soutient une ruralité active et dynamique contributrice de richesses pour le territoire : productions agricoles, énergies durables, loisirs et tourisme, bio matériaux, etc.

3 • Améliorer la qualité de vie offerte par le territoire.

Organiser la complémentarité entre les différents espaces du territoire.

L'amélioration de l'accès aux services, aux logements et aux emplois nécessite leur organisation cohérente et équilibrée à l'échelle du territoire.

Dans le cadre du Scot il s'agit de concevoir le réseau de ville, bourgs et villages qui en offre le meilleur maillage de proximité et garantisse une véritable égalité des chances de développement pour tous les territoires du Vendômois.

4 points fondamentaux du PADD

AUTONOMIE : pour proposer à chaque habitant les logements nécessaires à son parcours de vie, emplois et services nécessaires à son épanouissement.

OUVERTURE : pour créer de nouvelles opportunités de développement pour chaque partie du territoire.

RÉCIPROCITÉ : pour un espace qui interagit avec les agglomérations régionales sans subir, et qui s'appuie sur un territoire aux espaces solidaires.

DÉVELOPPEMENT : pour un territoire qui progresse dans un cadre qualitatif et de façon durable.

Depuis plusieurs mois, les élus travaillent désormais à décliner ce projet d'aménagement dans un document règlementaire appelé « document d'orientations et d'objectifs ». Ce dernier devra être décliné par les communautés de communes du territoire, au travers notamment de leur plan local d'urbanisme. Pour en savoir plus : <http://scottgv.wordpress.com>

En parallèle et complément du SCOT, une démarche de diagnostic et de plan d'actions vient de commencer autour des problématiques de mobilités sur l'ensemble du Vendômois.



Syndicat Mixte du Pays Vendômois

Le Pays Vendômois

Composition :

- 100 communes du Vendômois
- Communauté d'agglomération Territoires Vendômois
- Communauté des Collines du Perche
- Communauté du Perche et Haut Vendômois
- Conseil Départemental

De nouveaux élus au Pays Vendômois

Une nouvelle Présidente : Claire FOUCHER-MAUPETIT (Conseillère Départementale et maire de Selommes) prend la suite d'Isabelle MAINCION, Présidente durant 10 ans au Pays Vendômois, qui n'a pas souhaité se représenter.



Un nouveau bureau composé de 24 membres : 1 Présidente, 7 Vice-présidents, 16 membres.

Les programmes et dispositifs

- Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : mai 2016 à mai 2022
- Programme Européen Leader : 2014 à 2022
- Contrat de Transition Ecologique (CTE) : 2019 à 2022
- Contrat Local de Santé (CLS) : 2019 à 2022
- Contrat d'Objectif Territorial (COT) : 2017 à 2020 – Nouveau COT en cours de signature
- Plateforme REV (Rénover en Vendômois) : 2020 à 2023

Une équipe à votre disposition

Que vous soyez une collectivité, une association, une entreprise, un agriculteur, un privé : l'équipe du Pays Vendômois est à votre disposition pour répondre à vos questions ; pour vous aider à monter les dossiers de demande de subvention des programmes gérés par le Pays.

syndicadmixte@pays-vendomois.org
02 54 89 12 20
7 avenue Gérard Yvon
41100 Vendôme

Le giratoire de Villiers-sur-Loir

La porte d'entrée des établissements Louis Vuitton

Après trois mois de chantier, le giratoire d'accès au parc technologique du bois de l'Oratoire vient d'être mis en service sur la route départementale 957, implanté sur le territoire de Villiers-sur-Loir. Il est désormais opérationnel.

La route départementale 957 entre Vendôme et Epuisay compte un trafic moyen de 6800 véhicules par jour tout au long de l'année sur ce grand axe routier également très utilisé par les camions.

La circulation dans ce secteur s'en trouve aujourd'hui « plus sûre » selon le conseil départemental de Loir-et-Cher.

L'objectif des travaux était de sécuriser le carrefour existant et desservir la zone d'activités nord de la gare TGV Vendôme – Villiers-sur-Loir.

Ce nouvel aménagement permet ainsi l'accès à huit hectares de zone d'activités, propriété de la chambre de commerce et d'industrie de Loir-et-Cher, qui restent à aménager.

Il permet également, après six mois de travaux conduits de juin à octobre 2020 par la communauté d'agglomération Ter-

veau giratoire était porté sur les fonts baptismaux par nombre d'élus réunis sous la pluie autour de Nicolas PERRUCHOT, président du conseil départemental et d'Yvan SAUMET, président de la chambre de commerce, le député Pascal BRINDEAU, les conseillers départementaux Monique GIBOTTEAU, Philippe GOUET, Philippe MERCIER, Bernard PILLEFER, le président de l'agglomération et maire de Vendôme Laurent BRILLARD avec les maires d'Azé, Maryvonne BOULAY, de Naveil, Magali ROYER-MARTY, de Villiers-sur-Loir, Albert PIGOREAU...

Une réception officielle qui permettait aux



élus de se féliciter une nouvelle fois de l'arrivée de Vuitton avec l'ouverture d'un atelier de cuirs précieux dans le bâtiment Régence du Quartier Rochambeau à Vendôme. Et de rappeler le partenariat qui s'était noué entre CCI et agglomération pour se saisir de l'opportunité d'avoir ce géant du luxe sur le territoire vendômois.

Les Ateliers Louis Vuitton

Au fil des six prochains mois (janvier à juin 2021), les Ateliers de maroquinerie Louis Vuitton vont sortir de terre. Ils sont annoncés pour l'accueil à terme de trois cent cinquante salariés dont le recrutement d'une première partie des effectifs est commencé par le biais de Pôle emploi



Vendôme qui organise actuellement des ateliers de sélection.

Didier SALOU

L'activité du conseil

Le conseil municipal se réunit en moyenne une fois par mois, le deuxième lundi.

Le compte-rendu des réunions est téléchargeable sur la rubrique « Informations municipales » sur le site www.villiers-sur-loir.com, et consultable sur le panneau d'affichage de la mairie. Certaines réunions du conseil n'ont pas eu lieu pour cause sanitaire et d'autres n'ont pu accueillir le public. Vous trouverez ci-dessous une synthèse des réunions du 1er décembre 2019 au 31 décembre 2020.

Les dossiers importants traités lors des conseils municipaux font l'objet d'articles à part entière dans ce bulletin. Il s'agit notamment des finances, des travaux (Cœur de village, terrain multisports, allée de la Vallée, église), de Festillissime 2021.

Cimetière

Monsieur le Maire présente le devis pour l'achat d'un columbarium 9 places, identique aux deux précédents pour un montant de 6 000 € TTC. En effet, il s'avère qu'il ne reste plus que 4 emplacements ; il convient donc d'anticiper cet achat.

Le deuxième columbarium avait été acquis par la commune en 2017 pour un coût de 4 500 € TTC.

Dans un souci d'unité des éléments, le conseil a décidé d'acheter le même columbarium auprès de l'entreprise Houdebert. L'emplacement reste à déterminer.

Le conseil décide que les propriétaires des cases du columbarium doivent faire ajouter une plaque au nom du défunt. Les inscriptions ne peuvent pas se faire directement sur la plaque du columbarium. Les plaques pourront être collées si c'est le mode le moins dégradant pour le monument.

Chrysanthèmes

Début novembre 2020, le magasin Nature & Co a offert une cinquantaine de chrysanthèmes à la commune. Une dizaine de pots a été répartie autour de la place Fortier et les autres ont été déposés à l'entrée du cimetière pour que chacun puisse fleurir ses tombes. Le conseil municipal remercie ce geste.

Décorations de Noël

Suite aux constats de vétusté des décorations de Noël, il a été décidé un renou-



ritoires Vendômois (CATV), de desservir dix hectares viabilisés pour un coût total de 700 000 €. La vente de ce foncier à la société des Ateliers Louis Vuitton est effective depuis le 1^{er} décembre 2020 ; les travaux de construction du nouvel établissement ont démarré le 30 novembre après une opération de fouilles archéologiques préventives.

Les aménagements du giratoire ont coûté 590 000 € ; une somme répartie à 50/50 entre le conseil départemental et la communauté d'agglomération Ter-

Inauguré le 11 décembre 2020, le nou-

municipal

vement des illuminations de Noël pour un montant de 3 500 € TTC.

Noël des enfants

En raison de la Covid-19 et des mesures sanitaires qui en découlent, la fête et le marché de Noël n'ont pas eu lieu cette année. La municipalité a donc décidé d'offrir un sachet de bonbons, chocolats et des clémentines aux enfants de l'école. La distribution a eu lieu le vendredi 18 décembre par Mesdames JULIEN, TAILLARD et MÉTIER.

Afin de respecter l'équité entre les commerçants, Madame JULIEN précise que ces présents sont achetés chez Proxi et les chocolats de Noël du CCAS à la boulangerie.

Commissions municipales

Le conseil municipal adopte la composition des commissions. Certaines commissions seront ouvertes aux habitants. Une commission cœur de village sera ré-ouverte pour reprendre l'aménagement de l'allée de la Vallée. Une nouvelle commission est désormais obligatoire : la commission de révision des listes électorales. Elle est chargée de contrôler les décisions du maire sur les inscriptions et les radiations.

Règlement intérieur du conseil municipal

La loi impose, depuis le 1^{er} mars 2020, que, dans les communes de plus de 1000 habitants, le conseil municipal adopte son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le projet du règlement intérieur est entériné lors de la réunion du conseil du 9 novembre 2020.

Logements communaux :

La couverture de l'ancien cabinet médical (rue du docteur Silly) est en très mauvais état, il convient de la réparer. Le lattage de la toiture est à refaire. C'est le devis de l'entreprise Blin, située aux Roches-L'Évêque, qui est retenu pour un montant de 5 894,71 € HT, soit 7 703,65 € TTC.

L'Artésienne

Tarifs pour les activités associatives

Le conseil décide de reconduire les tarifs 2020 pour l'année 2021.

(Voir en fin de bulletin rubrique Activités et services).

Règlement intérieur

Suite à un incident relativement important au début du mois d'août avec un locataire a contesté certaines dégradations, Madame MÉRAUD présente le nouveau règlement intérieur. Monsieur LECOSSIER précise qu'une fiche d'état des lieux entrant/sortant est en cours de rédaction.

L'agent communal a installé un système permettant le blocage de la porte extérieure du local poubelles.

Des photos des espaces de rangement seront affichées sur place, pour faciliter le rangement du matériel mis à disposition. Le conseil valide le projet de règlement intérieur de l'Artésienne.

Mise à disposition de locaux aux associations

Suite à la demande d'une association, une convention de mise à disposition de locaux auprès des associations a été rédigée. Il s'agit de définir les conditions générales de mise à disposition des locaux et du matériel.

Subventions annuelles aux associations

Comme chaque année, le conseil municipal a décidé d'apporter en 2020 une subvention à une vingtaine d'associations pour un montant global de 28 180 €, dont 20 090 € pour la cantine scolaire.

Cantine scolaire : Le conseil municipal a décidé de maintenir la même subvention malgré la baisse du nombre de repas et les aides de l'Etat au titre du chômage partiel. L'association de la cantine n'a pas pu réduire le montant de sa demande de subvention, en effet, elle n'a pas pu réaliser les recettes espérées notamment par la récupération de ferraille et la vente de plats. Malgré l'annulation de la soirée du 13 mars, aucune perte n'a été constatée, l'ensemble des repas ayant été vendus.

Durant l'année, le conseil municipal a décidé d'octroyer 3 subventions exceptionnelles en plus de celles attribuées annuellement aux associations :

Société musicale : la subvention exceptionnelle de la société musicale s'explique par la volonté d'acheter des timbales (instruments à percussion) pour un montant de plus de 5 700 €. L'association a également sollicité une subvention auprès du

conseil départemental du Loir-et-Cher.

Villiers Tout Terrain / Les trompes de la Boissière : ces associations ont un rayonnement de plus en plus important justifiant une augmentation de la subvention.

Football Club Villiers-sur-Loir : la demande d'augmentation de subvention de l'association du FC de Villiers n'a pas pu être validée faute de présentation de projet.

UNCAFN. : les anciens combattants ont, pour la première année, décidé de déposer une demande de subvention. En effet, les membres de l'association vieillissant, il est de plus en plus difficile d'organiser des animations telles que le concours de belote.

Conciliateur de justice

L'association des conciliateurs de justice du Loir-et-Cher a déposé une demande de subvention pour permettre aux conciliateurs de se former, d'acheter les ouvrages et codes juridiques indispensables à l'exercice de leurs missions et d'assurer les frais de fonctionnement de l'association. Monsieur le Maire précise que ces missions sont entièrement bénévoles. La loi a rendu obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020, le recours à une conciliation ou médiation pour tout litige dont l'enjeu est inférieur à 5 000 €. L'objectif est de résoudre des conflits avant la saisine des tribunaux.

Le conseil décide d'accorder une subvention d'un montant de 40 €, il déplore le manque de reconnaissance de l'État et son désengagement alors qu'il impose le recours à la conciliation. Une nouvelle fois, les collectivités sont amenées à se substituer à l'État.

Rencontre avec les Sous-préfètes :

Madame la Sous-préfète, Léa POPLIN, s'est déplacée le 20 juillet 2020 à la mairie pour rencontrer le nouveau maire et ses adjoints. Lors de cet entretien, diverses questions ont été évoquées.

A l'exposé des projets de la nouvelle équipe municipale, la Sous-préfète a recommandé d'être attentif à la situation financière. C'est pourquoi les élus ont souligné la volonté d'être vigilants sur les dépenses communales.

Concernant la caserne des pompiers, la Sous-préfète souhaite que ce dossier avance et aboutisse assez rapidement. Les élus présents ont apporté des arguments supplémentaires afin que Villiers

puisse conserver la caserne en évoquant l'arrivée de la nouvelle unité de fabrication de Vuitton proche de la gare TGV. La Sous-préfète a, elle, retenu la superposition géographique des zones d'intervention avec le centre de secours de Vendôme. Affaire à suivre...

La nouvelle Sous-préfète veut « faire avancer le territoire et ses projets ».

Madame Magali CHAPEY, nouvelle Sous-préfète, arrivée à Vendôme depuis le 1^{er} octobre 2020, a souhaité rencontrer l'équipe municipale de Villiers-sur-Loir, le 30 novembre.

Différents sujets ont été abordés :

- Les investissements prévus : les travaux de l'église, l'allée de la Vallée, l'isolation de l'école.
 - La future implantation du centre de première intervention des pompiers.
- Madame la Sous-préfète a été très à l'écoute de nos requêtes.

Catastrophes naturelles

Année après année, notre commune est de plus en plus touchée par les dérèglements climatiques, provoquant des sinistres sur les infrastructures et l'habitat.

Régulièrement, les services de la mairie effectuent une demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle auprès des services de la préfecture. Un arrêté ministériel définit les communes ayant droit. Pour 2020, notre commune n'a pas été retenue.

Nous vous rappelons le champ d'application de la garantie, ainsi que les phénomènes naturels concernés :

« Sont considérés comme les effets des catastrophes naturelles, les dommages matériels directs non assurables, ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un phénomène naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour éviter ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises. »

Les dégâts sur les biens non assurés ou non-assurables (réseau routier, ouvrage d'assainissement...) ne sont pas couverts par la garantie catastrophe naturelle.»

Claire REGNAULD
Madeleine GOUJON

De l'histoire, aux devoirs de

8 mai 1945

Ce vendredi 8 mai 2020 marquait le 75^e anniversaire de la victoire des forces alliées sur le nazisme, mettant fin à la seconde guerre mondiale en Europe.

Une cérémonie particulière cette année, en raison du confinement, qui s'est déroulée à huis clos devant le monument aux morts, a rassemblé six personnes seulement qui ont représenté avec beaucoup de ferveur et d'émotion tous les habitants de notre village et notamment nos Anciens Combattants d'Afrique du Nord.

Monsieur le maire, Jean-Yves Ménard a débuté le cérémonial par la lecture du message du Président de la République pour cette occasion.

Un dépôt de gerbes à la mémoire des victimes de guerre a été effectué au pied

du monument, suivi de l'appel aux morts pour la France, puis, les six présents ont observé une minute de silence clôturant cette cérémonie minimaliste.

Confinement oblige, pas de Marseillaise chantée par les enfants de l'école cette année, pas plus que de vin d'honneur servi à l'Artésienne.



L'entrevue de Montoire entre Pétain et Hitler

La petite ville de Montoire entrait dans l'histoire malgré elle.

Le 24 octobre 2020, cela faisait précieusement quatre-vingts ans que le maréchal Pétain et Hitler se rencontraient à la gare de Montoire. Une entrevue qui consacre la collaboration du régime de Vichy. Quelques mois après la débâcle française et la signature de l'armistice, le 22 juin, Hitler traverse la France en secret pour se rendre à Hendaye, à quelques kilomètres de la frontière franco-espagnole, où il doit s'entretenir avec le dictateur espagnol, le général Franco.

Sur le chemin du retour et à la suite d'une rencontre, deux jours auparavant, avec le vice-président du Conseil sous le régime de Vichy, Pierre Laval, il est convenu que le Führer réalise une seconde escale pour voir le maréchal Pétain. C'est dans son train privé qu'Hitler s'entretient avec le chef de l'État français. La rencontre est largement médiatisée par le ministère de la propagande allemande qui en orchestre la mise en scène. Ainsi, cette poignée de main échangée à Montoire marque définitivement les esprits, symbolisant le début d'une des périodes les plus sombres de notre Histoire.



mémoire

11 novembre 1918

Le 11 novembre marque l'anniversaire du document signé entre l'Allemagne et la Triple Entente (France, Grande-Bretagne, États-Unis) pendant la première guerre mondiale, un prélude au Traité de Versailles de 1919 qui a suspendu les combats qui faisaient rage depuis quatre ans entre les deux camps. Cette date anniversaire de l'Armistice de 1918 est traditionnellement marquée par une série de cérémonies rendant hommage aux soldats de la Grande Guerre auprès des quelques 30 000 monuments aux morts édifiés dans les villes et villages français.

Ce mercredi 11 novembre 2020, à Villiers-sur-Loir, le confinement bouscule les commémorations de l'Armistice. En format restreint et sans public, seules 10 personnes seront invitées à ce 102ème anniversaire. Comme tous les ans se réunir devant le monument aux morts est un moment important pour la mémoire de tous ces combattants morts pour la France.

11h45 : début de la cérémonie

Montée des couleurs « Au drapeau » M. Thierry RENARD et M. Didier SALOU, conseiller municipal,

Message de l'Union française des Associations de Combattants par M. Henri BURGOS,

Message de la ministre déléguée à la mémoire et aux anciens combattants auprès de la ministre des Armées par M. Albert PIGOREAU, maire,



Dépôt de la gerbe du conseil départemental par M. Philippe GOUET accompagné de M. Albert PIGOREAU,

Dépôt de la gerbe de la commune par M. Albert PIGOREAU accompagné de M. Claude DESHAYES,

Appel aux morts, lecture des Morts pour la France (OPération Extérieure / OPEX 2019-2020) par Mme Marie-Pascale TAILLARD, 3^e adjointe,

Appel aux morts, lecture des Morts de Villiers-sur-Loir pour la France (14-18 et 39-45) par M. Claude DESHAYES,

Sonnerie « Aux morts » suivie de la minute de silence M. Thierry RENARD,

En l'absence de la société musicale et des élèves de l'école Louis Gatien, la Marseillaise n'a pas été jouée et chantée,

Monsieur le Maire remercie :

- M. Philippe GOUET, conseiller départemental, représentant M. Nicolas PERRUCHOT Président du Conseil départemental,
- M. Claude DESHAYES, président des anciens combattants d'Afrique du Nord,
- M. Robert HUBERT, ancien président des anciens combattants d'Afrique du Nord,
- M. Henri BURGOS, vice-président des anciens combattants d'Afrique du Nord,
- M. Claude NORGUET, porte drapeau UNC-AFN,
- M. Sébastien SANDRÉ, lieutenant et chef des sapeurs pompiers de notre village,
- M. Franck DUVIGNEAU, porte drapeau des sapeurs pompiers,
- M. Thierry RENARD, représentant les musiciens de l'harmonie de notre village.

Monsieur le Maire a rappelé que la cérémonie ne sera pas suivie d'un vin d'honneur à l'Artésienne comme à l'accoutumée.

12h15 : fin de la cérémonie



Le soldat Inconnu, 11 novembre 1920

Centenaire de l'inhumation du Soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe

Dès 1916, alors que la bataille de Verdun fait rage, la France cherche un symbole pour rendre hommage à ses milliers de soldats disparus. Dans un discours prononcé le 26 novembre 1916, et qui aura une portée mondiale, François Simon, président de l'association du Souvenir français, fait le premier la proposition d'élever un tombeau à un soldat inconnu : *« Pourquoi la France n'ouvrirait-elle pas les portes du Panthéon à l'un de ses combattants ignorés, mort bravement pour la patrie ? Cette inhumation d'un simple soldat sous ce dôme, où reposent tant de gloires et de génies, serait comme un symbole et plus, ce serait un hommage rendu à l'armée tout entière. »*

Une proposition de loi défendue par Clemenceau

Le 12 novembre 1919, un an et un jour après l'Armistice de 1918, une proposition de loi défendue par Clemenceau

est votée dans ce sens au Parlement. Mais les associations d'anciens combattants s'élèvent contre le transfert du corps du Soldat inconnu au Panthéon, demandant son inhumation sous l'Arc de Triomphe. Le 8 novembre 1920, les députés réunis en session extraordinaire trouvent un compromis à l'unanimité : une fois les honneurs du Panthéon rendus au Soldat inconnu, sa dépouille sera inhumée sous l'Arc de Triomphe.

« Celui que vous choisirez... »

Sans tarder, une cérémonie est organisée, le 10 novembre suivant, dans la citadelle de Verdun. Huit cercueils y ont été acheminés des différents secteurs du front : Flandre, Artois, Somme, Île-de-France, Chemin-des-Dames, Champagne, Verdun, Lorraine. André Maginot, ministre des Pensions, remet à un jeune soldat, pupille de la Nation, Auguste Thin, un bouquet d'œillettes rouges et blancs, et lui



demande de le déposer sur le cercueil de son choix : « Celui que vous choisirez sera le Soldat Inconnu que le peuple de France accompagnera demain sous l'Arc de Triomphe. »

Du Panthéon à l'Arc de Triomphe

Chargé à bord d'un train spécial à destination de Paris, le lendemain, 11 novembre 1920, le cercueil du Soldat Inconnu est porté au Panthéon où le président de la République, Raymond Poincaré, prononce une allocution. Placé sur la prolonge d'artillerie d'un canon 155, il est ensuite transporté sous la voûte centrale de l'Arc de Triomphe. L'inhumation officielle du Soldat Inconnu se déroule le 28 janvier 1921. À 8h30 du matin, les troupes présentent les armes. Le ministre de la Guerre, Louis Barthou, s'incline devant le cercueil : « Au nom de la France pieusement reconnaissante et unanime, je salue le Soldat Inconnu qui est mort pour elle. »

Depuis 1923, une flamme éternelle veille nuit et jour sur le tombeau, elle est ravivée tous les soirs, à 18h30.



Le Bleuet de France

Une initiative centenaire qui est le symbole de la mémoire et de la solidarité, en France.

Elle poursuit son chemin et permet encore aujourd'hui de venir en aide aux anciens combattants, aux blessés de guerre, aux veuves, aux pupilles de la Nation ainsi qu'aux victimes du terrorisme à travers l'action de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG).

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, deux infirmières, Charlotte MALLETERRE et Suzanne LEENHARDT,



créent le Bleuet de France, une mobilisation citoyenne pour aider les blessés et mutilés de la guerre.

Pourquoi le bleuet ? Parce que c'est la seule fleur qui pousse alors sur les champs de bataille, un signe d'espoir et de vie qui reprend après l'horreur des combats.

En achetant la fleur du bleuet de France à l'occasion des 11 novembre et 8 mai, vous aidez ceux qui restent et vous faites vivre la mémoire de nos combattants. Cette fleur est fabriquée dans le centre de la France, dans l'Allier, par un Centre d'Aide par le Travail (CAT) qui œuvre pour la réinsertion des personnes en situation de handicap, contribuant ainsi à la lutte contre l'exclusion et contre les discriminations.

Didier SALOU

Élections municipales 2020

L'élection municipale du 15 mars 2020 a été marquée par deux événements majeurs :

- un taux de participation particulièrement élevé (71%) qui montre tout l'intérêt que la population porte à l'avenir de notre commune, et ce, malgré une crise sanitaire dont on commençait à mesurer l'ampleur ;
- du fait de la Covid 19 et du confinement, le maire sortant a été maintenu dans ses fonctions (Loi 2020-290 du 23 mars 2020), pour expédier les affaires courantes, jusqu'au 23 mai 2020. La

prise de fonction de la nouvelle équipe a donc été retardée et on peut regretter que ces deux mois n'aient pas été mis à profit pour transmettre les informations et partager les décisions.

Si la pandémie contraind les élus à se réunir à huis clos, néanmoins, l'ensemble du Conseil municipal s'est mis au travail dès après l'élection de la municipalité pour finaliser les travaux de la place, revoir l'aménagement de l'allée de la Vallée et lancer le projet de réfection de l'église saint Hilaire (toiture, maçonnerie et fresques). Les dossiers de subventions ont été déposés.

Même si les circonstances actuelles semblent nous couper des aspirations de nos concitoyens, soyez assurés que nous restons à l'écoute de vos préoccupations et que nous œuvrons pour l'amélioration de notre village.

Mariannes du civisme

Je tiens à remercier vivement tous les électrices et les électeurs de Villiers-sur-Loir. L'Association des Anciens Maires et Adjointes de Loir-et-Cher, en accord avec

Commune de 501 à 1000 inscrits	Inscrits	Votants	Taux
Saint-Martin-des-Bois	541	406	75,05
Villiers-sur-Loir	998	709	71,04
Chissay-en-Touraine	810	569	70,25

l'Association des Maires de France et celle de Loir-et-Cher, a souhaité mettre à l'honneur des communes du département qui ont recueilli le plus fort taux de participation aux dernières élections municipales.

Albert PIGOREAU



Des élections reportées en juin 2021



Élections départementales

Les prochaines élections départementales devraient initialement avoir lieu au cours du mois de mars 2021. Leurs dates ont été décalées en raison de l'épidémie de Covid.

Dans un projet de loi présenté en Conseil des ministres, le 21 décembre dernier, le gouvernement prévoit de reporter les départementales entre le 13 et le 27 juin 2021. Les dates précises ne sont pas encore fixées. Les départementales devraient donc se dérouler soit les 13 et 20 juin, soit les 20 et 27 juin.

Qui sont les conseillers départementaux ?

Depuis la loi du 17 mai 2013, les conseillers généraux deviennent les conseillers départementaux.

Ils forment l'assemblée qui dirige le département, le conseil départemental (nouveau nom du conseil général) "règle par ses délibérations les affaires du département". Les conseils départementaux sont intégralement renouvelés tous les six ans, selon un mode de scrutin binominal majoritaire. Les dernières élections ont eu lieu en mars 2015.

Le canton

Les élections départementales sont organisées dans le cadre du canton, une division du département. Notre canton de Vendôme est composé de 8 communes : Vendôme, Areines, Azé, Mazangé, Meslay, Saint-Ouen, Saint-Anne et Villiers-sur-Loir.

Élections régionales

Ces élections se dérouleront aux mêmes dates que les élections départementales. L'administration de la région est en tout point semblable à celle du département, seules les compétences diffèrent.

La nouvelle carte régionale, définie par la loi du 16 janvier 2015, découpe le pays en 13 régions administratives (22 auparavant).

Depuis les réformes de 1999 et 2003, les conseillers régionaux sont élus au scrutin proportionnel à deux tours avec prime majoritaire. L'attribution des sièges a lieu au premier tour si une liste recueille plus de 50 % des suffrages exprimés, sinon elle a lieu au second tour.

Marie-Pascale TAILLARD

Finances communales 2020

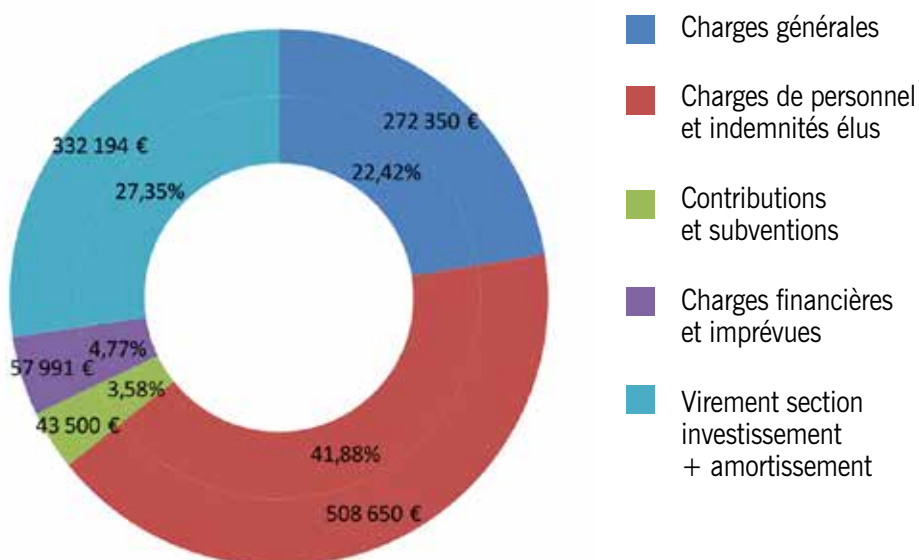
Illustrer l'action de la nouvelle équipe municipale à travers un point sur les finances, n'est pas simple, tant cet exercice budgétaire est atypique. D'une part, le budget primitif 2020 (budget prévisionnel) a été adopté avant les élections municipales, le 5 mars 2020. D'autre part, ce premier exercice a été singulièrement bousculé par la pandémie qui a repoussé l'installation du Conseil municipal à la fin du mois de mai, ralenti l'exécution des investissements, en particulier l'achèvement de l'aménagement du centre-bourg, et perturbé le fonctionnement quotidien au rythme des mesures gouvernementales de lutte contre le coronavirus. Après avoir évoqué les deux sections du budget 2020 dans leurs grandes lignes, nous aborderons 2021 au travers des investissements déjà adoptés.

Fonctionnement

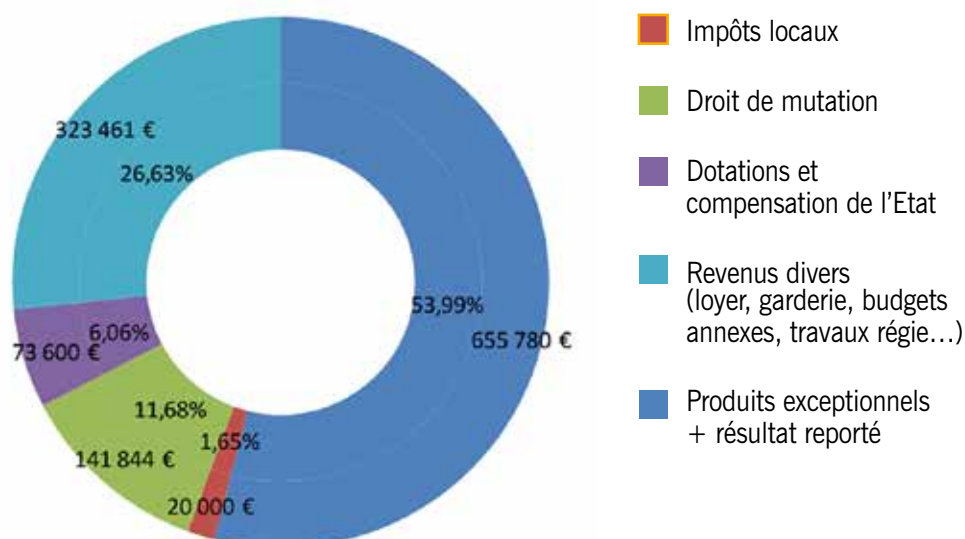
La section de fonctionnement estimée à 1 214 685 € se répartit comme présenté dans le tableau et les schémas ci-dessous.

Budget Primitif - SECTION DE FONCTIONNEMENT 2020					
CHARGES					
Charges générales	22,42%	272 350 €	Impôts locaux	53,99%	655 780 €
Charges de personnel et indemnités élus	41,88%	508 650 €	Droit de mutation	1,65%	20 000 €
Contributions et subventions	3,58%	43 500 €	Dotations et compensation de l'Etat	11,68%	141 844 €
Charges financières et imprévues	4,77%	57 991 €	Revenus divers (loyer, garderie, budgets annexes, travaux régie...)	6,06%	73 600 €
Virement section investissement + amortissement	27,35%	332 194 €	Produits exceptionnels + résultat reporté	26,63%	323 461 €

Dépenses 2020



Recettes 2020



Investissement

Avant de nous pencher sur les comptes, quelques précisions pour une meilleure compréhension :

Les dépenses réelles d'investissement listées ci-dessous sont financées par les subventions reçues, l'autofinancement communal et la taxe d'aménagement. Cette taxe d'aménagement est perçue sur la création de surfaces habitables ou d'aménagement suite aux déclarations de travaux (déclaration préalable ou permis de construire). Elle est destinée à financer les équipements publics nécessités par l'extension de l'urbanisme.

Il faut noter que, dans ce budget particulier, la section d'investissement se retrouvera, lors de l'établissement du compte administratif, abondée par l'encaissement des soldes financiers des régies de l'eau et de l'assainissement pour

2010, le reversement au budget communal des sommes versées. Au 1^{er} janvier 2020, le solde de la dette s'élevait à 397 534 €, la Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois, dans sa séance du 7/12/2020 a entériné la décision de rembourser la commune selon l'échéancier suivant :

2020 : 119 284,31 € (qui correspond au solde de la dette)

2021 à 2029 : 27 825 € annuellement (moyenne des remboursements effectués ces dernières années)

2030 : 27524,69 € (solde d'apurement de la dette)

Le service assainissement ne devra reverser, en 2021, que le montant du FC-TVA 2019, comme précisé pour la régie des eaux;

Projets d'investissements

Pour l'année 2021, le conseil municipal a d'ores et déjà décidé de réaliser :

- L'aménagement de l'allée de la Vallée : dernière étape du projet d'aménagement du Cœur de Village,
- La réfection de la toiture de l'Église et la restauration des peintures murales : ce projet fera l'objet d'un étalement sur deux exercices comptables (2021 et 2022)
- La réfection de la toiture de l'ancien cabinet médical
- L'installation d'un pare-ballon à proximité du terrain multisports.

Pour la réalisation de ces travaux, plusieurs dossiers de demande de subventions ont été déposés. Concernant les travaux de l'église, la DRAC devrait soutenir le projet à concurrence de 60 % minimum.

Rose-Marie BLATEAU
Françoise MERAUD-BOYER

Section d'investissement 2020			
DÉPENSES	Montant TTC	RECETTES	Montant TTC
Terrain multisport	109 170 €	Subventions attendues : DDAD 120 000 €	120 000 €
Eglise - Etude peintures murales	8 496 €	Subventions perçues - DETR : 100 000 € - SIDELC : 11 600 € - Région : 123 100 € - Etat : 2 000 €	236 700 €
Cœur de Village	715 459 €		
Ecole - dont remplacement portes	12 750 €		
Logement communal - remplacement chaudière	2 654 €		
Travaux voirie - éclairage	8 886 €		
Matériel bureautique - informatique (y compris tableau blanc interactif de l'école)	4 896 €		
Illuminations Noël	3 500 €		
Petits équipements	2 392 €	FCTVA	98 982 €
TOTAL	868 203 €	TOTAL	455 682 €

un montant de 190 000€, sommes qui doivent être transférées à la Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois et ne le seront vraisemblablement pas avant 2021 :

pour la régie des eaux, à hauteur de 50 644,70 € + le montant du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) perçu par la commune sur les travaux effectués en 2019.

Pour la régie d'assainissement, la commune qui avait subventionné ce service, dans ses débuts, avait engagé depuis

La section d'investissement 2020 peut se résumer suivant les termes du tableau ci-dessous. Le Conseil municipal a pris l'initiative d'acquiescer des décorations de Noël qui ont permis d'illuminer le cœur de village et de mettre en valeur les différents espaces où chacun peut retrouver, en complément de nos commerçants sédentaires, le crêpier, le mercredi, le pizaiolo et l'ostréiculteur, le vendredi.



La place Fortier

Le lieu de rencontre et de lien social du village

Dans un village, la place publique a son importance. La nôtre est, par définition, un lieu de rencontre, de partage, de convivialité, lors de nos fêtes suivies de danse et parfois de concerts.

Notre place est surtout un lieu de lien social. C'est un passage obligé pour les habitants et les visiteurs, lieu d'articulation entre la mairie, nos commerçants, les commerces ambulants, l'église, l'Artesienne, l'école et le plan d'eau. « Notre place est le Cœur de la commune ».

Prise en main de la fin de chantier

Après la mise en place du nouveau conseil municipal le 23 mai 2020, il a été demandé de revenir au projet initial, devant la station service, tel que présenté lors de l'enquête publique d'avril 2018.

L'entreprise PIGEON a donc procédé à la modification dès le lundi 8 juin 2020 en arrondissant le bas de la « petite noue », appelé autrefois « saut du loup » évitant ainsi aux usagers d'éclater les pneus de voiture sur les arêtes vives.

Après discussion et argumentation professionnelle avec la maîtrise d'œuvre, ces modifications de travaux non entraîné aucun supplément financier.

Le sens giratoire

La commission voirie s'est réunie le 22 juin pour étudier le plan de circulation.

Pour rappel, à la demande des commerçants, la rue qui descend le long de la boulangerie et du bar avait été remise en double sens ; la partie voirie avait alors été élargie pour permettre ce double flux. Après quelques semaines de fonction-

nement et de nombreux accrochages, à la demande des commerçants, le sens unique semble le sens de circulation le plus approprié. Le conseil décide donc de revenir au sens de circulation proposé initialement par le bureau d'études avec une circulation à double sens, entre le bas de la place, le bas de la rue du Château d'eau et la rue de la Couture et un sens unique descendant de la rue de la Couture à l'avenue du 11 novembre.

La sortie de la place se fera entre la mairie et l'église (cf. plan).

Les panneaux routiers indiquant les sens de circulation ont été posés, à minima, pour éviter une trop grande pollution visuelle.

Nous rencontrons de grands problèmes de civisme au niveau des sens interdits. La commission voirie doit se réunir pour trouver les solutions. Notre premier souci est non seulement la sécurité des administrés mais aussi le « bien-vivre ensemble ». Doit-on ajouter de nouveaux panneaux ?

1^{er} concert

Dans le cadre du festival Quatuor, le jeudi 30 juillet, les étudiants de l'Académie et le groupe EMIRS se sont produits sur la nouvelle place Fortier.



Il s'agissait du tout premier événement culturel organisé. Les musiciens ont fait vibrer une place bien remplie pour le plus grand plaisir des 250 auditeurs.

Réception des travaux

La réception des travaux a eu lieu le 31 août 2020. Cette réunion a pour but d'établir le relevé des problèmes et de les consigner sous forme de réserves du maître d'ouvrage afin que les entreprises interviennent pour les corriger. Si, à première vue, l'ensemble des travaux paraît conforme au cahier des charges, un certain nombre de fissures des dalles béton sont à déplorer sur la place Fortier, devant l'allée de la Vallée... Devant l'argumentation développée par les respon-

sables de la maîtrise d'œuvre, M. Cyril MOREAU a repris l'intégralité des dossiers de travaux et étudié plus précisément la composition des dalles béton, avant d'effectuer des vérifications de terrain avec l'aide de M. Mario JOSÉ. Suite à ces investigations, une réunion a été organisée entre maître d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprise pour éclaircir les points litigieux.

En conclusion l'ensemble des fissurations sera repris à la charge de l'entreprise après une période d'observation d'éventuelles évolutions.

Il a été signalé également à la maîtrise d'œuvre que la palette de couleurs choisie pour les plantations n'a pas été respectée.

L'enrobé

L'application de la dernière tranche d'enrobé sur la zone limitée à 20km/h a dû être différée au vendredi 21 août pour des raisons d'approvisionnement des matériaux défaillant.

Cet enrobé spécifique par sa granulométrie et sa couleur ocre rouge devait inciter les automobilistes à ralentir sur cette zone. Encore fallait-il opérer un grenaillage de l'enrobé après la pose pour mettre en évidence ces caractéristiques. Par souci d'économie, l'équipe municipale précédente avait pris la décision de ne pas effectuer cette opération, comptant sur l'usure mécanique du revêtement au passage des véhicules, usure qui devrait demander un an et demi à deux ans après la mise en service. L'hypothèse de résultat, reste totalement empirique, cette mise en œuvre n'ayant jamais été réalisée par l'entreprise. Espérons que la suppression d'une phase prescrite ne nous laisse pas que la plus-value d'un choix plastique invisible.

L'inauguration

Il ne nous reste plus qu'à retrouver une date et couper le ruban pour officialiser la place par une cérémonie d'inauguration avec un programme festif.

Cyril MOREAU - Didier SALOU



Le City stade

Pour que les jeunes puissent troquer leur journée télé contre des activités plus dynamiques, ce nouveau lieu de vie intergénérationnel, livré au mois de juin 2020, tout proche de l'Artésienne, permettra de transmettre des valeurs fortes comme l'esprit d'équipe ; il donnera aux jeunes une bonne occasion de se défouler entre amis ou en famille.

Le plateau multisports, permettra de développer des actions sportives de loisirs, il favorisera un sport ludique et pédagogique, la rencontre, le jeu, les échanges et la communication.

Les élèves de l'école profitent déjà de cette infrastructure lors des activités Tap (Temps d'Activité Périscolaire).

Le city stade est ouvert au public et en libre accès depuis le 15 juin.

Ce lieu a été pris d'assaut très rapidement. Après quelques jours d'utilisation, les premiers occupants ont demandé une poubelle, un point d'eau et un banc. Nous pouvons constater que les jeunes ont bien l'intention d'occuper les lieux et surtout d'y maintenir la propreté.

Prochainement, un filet pare-ballon sera posé sur une partie du terrain (angle avec le voisinage) et un grillage au dessus des 2 buts, ceci, suite à la demande des voisins et surtout des utilisateurs.

L'équipement comprend :

- 2 panneaux de basket (hauteur 3,05m) sur la longueur du terrain
- 2 buts de foot et/ou handball (sous les panneaux de basket)
- 2 buts brésiliens face à face sur un ½ terrain
- 2 panneaux de basket face à face sur un ½ terrain



L'équipement comprendra à terme à l'extérieur du terrain : une poubelle, un point d'eau à poussoir, un banc, un filet pare-ballon

Pour une utilisation en toute sécurité de l'équipement, vous trouverez ci-dessous le règlement intérieur du city stade.

Destination de l'équipement :

Cet équipement est conçu et destiné à la pratique du : Foot, Basket, Hand, Volley.

Informations utilisateurs :

Cet équipement n'est pas prévu pour les enfants de moins de 36 mois. Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. Le gestionnaire décline toute responsabilité si ce terrain était utilisé anormalement par rapport à sa destination.

Sur cet espace, il est interdit :

- De pratiquer le football avec des chaussures à crampons,
- De grimper sur la structure ou les filets,
- De se suspendre aux cercles,
- De porter des bagues ou autres bijoux en raison des risques d'amputation traumatique,
- De circuler en deux roues.

Didier SALOU

Les travaux sur l'église

Villiers-sur-Loir a la chance de posséder, sur son territoire, l'une des églises rurales les plus richement dotées en matière de patrimoine du Loir-et-Cher, qu'il s'agisse de biens meubles (retables, stalles, trésor de la sacristie...) que d'immobilier, notamment ses peintures murales, redécouvertes en 1927 par M. Eugène CANIVET, peintre. L'ensemble de ces biens appartient à la commune depuis la Loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905 et a été classé à l'inventaire des Monuments historiques au fil du temps. Être détenteur de ces richesses est, certes, flatteur mais cela implique aussi d'avoir la charge de les entretenir.



Lors de la dernière séance du Conseil municipal précédent, le 5 mars 2020, il a été décidé de commander une étude préliminaire des peintures murales afin de faire le point sur leur état et de procéder à des sondages pour, éventuellement, découvrir de nouvelles peintures qui auraient été recouvertes par le badigeon. Cette étude était confiée à la SAS Atelier MOULINIER, domiciliée au Moulin de Varennes à Naveil, entreprise spécialisée jouissant d'une grande renommée dans ce domaine. Cette opération était prévue du 15 au 18 juin 2020

La nouvelle équipe municipale n'a pu prendre ses fonctions que le 23 mai, confinement oblige. Elle avait inscrit à son programme la réfection de la toiture de l'église qui remontait à l'année 1900. Outre l'état des ardoises, les crochets d'attache ont été rongés par le soufre provenant de la combustion du fioul utilisé pour le chauffage ou la circulation des véhicules. Craignant de ne pouvoir mener de front les deux programmes et soucieux, avant tout, de la conservation le bâtiment, M. Albert PIGOREAU, Maire, a rencontré Mme Hélène LEBEDEL-CAR-





BONNEL, Conservatrice régionale des Monuments Historiques, pour lui exposer son dilemme. Sur les conseils de cette dernière, il a été décidé de conjoindre les deux projets dans un même programme afin de pouvoir bénéficier de subventions au taux le plus élevé possible.

Les conclusions de l'étude préliminaire font état de la découverte de nombreuses peintures, actuellement cachées et proposent, d'une part, la restauration des panneaux existants pour un montant de 23 079,88 € HT, soit 27 695,86 € TTC et d'autre part le dégagement des peintures retrouvées pour un montant de 28 672,45 € HT, soit 34 406,94 € TTC.

Afin de pouvoir présenter les demandes de subventions dans les meilleurs délais, un appel d'offres a été lancé rapidement pour retenir un architecte agréé dans la restauration des monuments historiques et le Conseil municipal, réuni le 9 novembre 2020, a décidé de confier la maîtrise d'œuvre à M. Bernard RUEL, architecte du Patrimoine DESA, à BLOIS, pour un montant de 3 000 € HT auquel s'ajoute une rémunération de 8% du montant des travaux hors taxes.

Les dossiers conjoints ont déjà été transmis aux organismes concernés (Direction Régionale des Affaires Culturelles, Conseil départemental au titre de la protection du patrimoine et à celui de la Dotation de Solidarité Rurale) pour l'octroi de subventions. Compte-tenu des délais d'études et d'instruction du projet, les travaux de couverture se dérouleront sur les années 2021 et 2022, ce qui permettra l'étalement de la dépense.

Françoise MERAUD-BOYER



L'allée de la Vallée de demain

Le visage d'un lieu accueillant, d'un espace de loisirs et d'échanges.

La dernière phase des travaux du cœur de village porte sur l'aménagement de l'allée de la Vallée.

Comme annoncé pendant la campagne municipale de mars dernier, il a été décidé de modifier le projet en maintenant l'enveloppe globale allouée à ce réaménagement.

Cette allée que nous souhaitons « Pour Tous » devrait voir le jour en 2021.

Un espace de jeux pour jeunes enfants accompagnés de leurs parents et un parcours de santé ou parcours sportif pour les plus grands sont projetés. Tous ces aménagements doivent également tenir compte de l'entretien des espaces verts ; il est indispensable de ne pas alourdir la charge de travail du service technique communal.

La commission Cœur de Village

Elle s'est réunie le 2 octobre 2020, pour écouter l'analyse de M. Cyril MOREAU sur le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) de la mandature précédente. Celui-ci a trouvé des incohérences et des erreurs de chiffrage.

L'objectif est de réaliser les aménagements en respectant les coûts voire en les réduisant.

La commission souhaite modifier les aménagements de l'allée de la Vallée sans remettre en cause l'état d'esprit.

L'objectif est de proposer aux Villiersoises et Villiersois un lieu réservé aux piétons

avec des activités intergénérationnelles, d'où la volonté de créer une aire de jeux pour enfants, et des modules sportifs pour les plus grands : la marche, l'enjambement, le franchissement, l'équilibre et les activités motrices des membres supérieurs et inférieurs et la pétanque...

La réunion avec « le bureau d'études paysagiste » en charge de l'ensemble de l'aménagement du cœur de village "Sativa", s'est tenue le 2 novembre 2020 pour présenter le cahier des charges :

- préservation des arbres,
- création d'une aire pour enfants,
- parcours de santé avec modules en matière naturelle,
- création de toilettes sèches et installation d'une fontaine,
- éclairage intelligent (détection de mouvement),
- réfection du portail, portillon et grille de l'entrée de l'allée.

Ceci bien entendu en laissant la possibilité à Sativa d'apporter de nouvelles idées.

Le projet a été chiffré le 9 novembre 2020, pour un montant de 86 690,00 € HT soit 104 028,00 € TTC (hors maîtrise d'œuvre et Sécurité Protection de la Santé appelé SPS).

La demande de subvention est en cours auprès du conseil départemental au titre de la Dotation Départementale d'Aménagement Durable (DDAD) pour 2021.

La commission Cœur de Village se réunira ultérieurement pour finaliser le projet avant de le présenter aux habitants en réunion publique.

Didier SALOU • Cyril MOREAU

La gare TGV a 30 ans

La gare TGV de Vendôme Villiers-sur-Loir a été inaugurée le 28 septembre 1990, il y a un peu plus de 30 ans, mettant le Vendômois à 42 minutes de Paris. Elle est positionnée sur l'axe « Atlantique », reliant Paris à Bordeaux.

Dans un article publié dans le bulletin municipal de 2010, j'avais donné la parole à M. Gaston PEZIÈRE, ancien maire de Villiers-sur-Loir, qui a vécu les différentes phases du projet.

Celui-ci rappelait que l'histoire avait véritablement commencé par un coup de téléphone reçu en septembre 1984 par Henri MÉSANGE, maire à l'époque de Villiers-sur-Loir, l'informant du passage de la future ligne TGV en Vendômois au-dessus de Montrieux entre Paris et Tours.

Historique du projet

Remettons en perspective la création de la gare TGV de Vendôme dans le contexte du lancement de l'ambitieux programme de train à grande vitesse en France dès la fin des années soixante. Dans la foulée de l'inauguration de la ligne TGV entre Paris et Lyon en 1981 et après la décision de construire celle reliant Paris à la Bretagne, la décision est prise de créer la ligne Grande vitesse atlantique entre Paris et Bordeaux.



Très vite, la question est posée du tracé entre Paris et Tours et en particulier de la traversée de la Beauce. Le choix se porte finalement sur la variante empruntant le Perche vendômois au détriment d'une autre qui passait entre Vendôme et Blois.

La dure négociation s'achève avec la création d'une gare qui sera finalement construite à cheval sur les communes de Vendôme et de Villiers-sur-Loir. La localisation précise de son emprise sur le cadastre à plus de 90% sur Villiers-sur-Loir

a d'ailleurs eu des conséquences notamment en termes de répartition de la taxe professionnelle.

Aujourd'hui encore, la création de cette gare apparaît comme une particularité voire une exception. En effet, la quasi-totalité des gares TGV sont construites dans des grandes villes, certaines ont été construites entre 2 agglomérations. La nôtre dessert une ville de sous-préfecture au sein d'un bassin de vie de 35 000 personnes. Après Vendôme Villiers-sur-Loir, plus aucune gare n'a d'ailleurs été construite pour desservir une ville de moins de 18 000 habitants. Nous devons certainement sa création à des interventions et négociations « politiques ».

Doit-on y voir un lien avec le bruit qui a couru dès la construction de la gare et jusqu'à aujourd'hui évoquant son caractère « démontable » en cas de trafic insuffisant.

Mais revenons à sa genèse. La perspective de création de la ligne TGV Atlantique et son impact sur le Vendômois occasionnent un vif débat dans la région. Des manifestations seront organisées en 1985 pour ou contre le TGV. Les inquiétudes sont notamment exprimées par des agriculteurs car la construction de la voie TGV oblige à des cessions de parcelles (qui se feront sans expropriation sur le Vendômois) et nécessite l'extraction d'une importante quantité de granulats pour les remblaiements. Au total, ce sont 25 hectares d'emprise de terrain sur la commune de Villiers qui seront réservés à la construction de la ligne et de la gare qui donneront lieu à compensation pour les propriétaires fonciers.

Dans ce cadre, une autorisation d'exploitation d'une carrière à Villiers-sur-Loir est donnée, suite au lancement d'une enquête publique. Il est prévu une remise en culture à la fin de son exploitation. Finalement, au terme d'une lutte entre les « pour » et les « contre », le « trou » ne sera pas rebouché et deviendra le plan d'eau que nous connaissons aujourd'hui.



Les travaux de la voie ont débuté avec le terrassement en 1986 pour se terminer en 1990, soit plus de 4 ans de chantier. Les Villiersois qui ont connu cette période se rappellent l'ampleur des travaux sur les 25 hectares d'emprise communale avec la valse des gros camions et engins, la pose de kilomètres de rails, de ballast, de terre, des clôtures...

Avant son ouverture, la perspective d'un tel équipement suscite toujours à la fois des espérances et des inquiétudes. Les études prévisionnelles conduites mettaient notamment en avant les impacts en termes économiques. On envisageait facilement à l'époque l'installation d'entreprises sur le tout neuf parc technologique de 120 hectares créé autour de la gare et du développement d'une plateforme touristique avec la proximité d'un certain nombre de châteaux de la Loire et de Vendôme, ville d'art et d'histoire.

Une réussite

L'ouverture de la ligne et de la gare TGV a donné lieu à des réjouissances durant près d'un mois en septembre et octobre 1990. Parmi les événements proposés :

- l'Office de tourisme a proposé à 500 Vendômois de prendre le TGV quelques jours avant l'ouverture officielle de la gare pour monter à Paris,
- organisation d'une journée champêtre au bois de l'Oratoire le jour de l'arrivée du 1^{er} TGV en gare,
- des animations de différentes natures sur les bords du Loir en clôture de la semaine de fête.

La réalité fut quelque peu différente car le flux s'est surtout développé autour des trajets domicile-travail qui, depuis les





30 ans de trajet TGV quotidien entre Vendôme et Paris, c'est :

- 2 1600 000 kms parcouru par un TGViste, soit 54 fois le tour du monde
- 12 000 réservations
- Environ 150 000 € payés par un voyageur (équivalent coût 2010)

années 90, a profité de l'évolution des modes de vie liés à de nouvelles aspirations sociales qui ne liaient plus nécessairement le lieu de vie et la localisation professionnelle.

Cela dit, il ne fallait pas être devin pour imaginer qu'un équipement ne suffit pas à créer une dynamique d'implantation d'entreprises autour de lui, surtout au début lorsque le trafic se résume à un ou deux trains dans chaque sens de circulation.

Sur ce point, la création de la gare TGV a certainement conforté l'implantation d'entreprises du Vendômois qui ont trouvé un moyen facile et rapide pour être connecté à la capitale dans le cadre de leur business.

Puis, accompagnant le développement important du trafic, nous avons assisté à une forte croissance du nombre de dessertes qui est de l'ordre d'une quinzaine entre Vendôme et Paris dans les 2 sens de circulation.

Dans ce contexte, l'attractivité du parc technologique a commencé à se révéler. La première implantation importante d'entreprise remonte à 2004 avec l'installation du siège de la mutuelle d'assurance Monceau à l'entrée de la gare. En 2020, la société Louis Vuitton a acquis un terrain de 5 ha pour implanter un atelier de 6 000 m² destiné à accueillir 300 personnes dans un premier temps.

L'attractivité du Vendômois s'est aussi renforcée avec le prolongement de la ligne grande vitesse jusqu'à Bordeaux en juillet 2017, positionnant la capitale girondine à 2 heures de Paris et la rapprochant de fait du Vendômois.

Le fort développement du trafic en gare TGV amène à considérer que la création de cette gare constitue une vraie réussite, alors que rien ne le laissait présager à sa création. En effet, les conditions n'étaient pas optimales au début car les premiers usagers de la gare bien téméraires ne disposaient que d'un train le matin pour se rendre à Paris et d'un train pour revenir le soir.

L'association des usagers

Cette situation explique en grande partie, dès 1990, la constitution de l'association des usagers du TGV de la gare de Vendôme Villiers-sur-Loir (ASUTGV).

Depuis 30 ans, l'ASUTGV défend les intérêts des usagers de la gare en négociant avec la SNCF. Les relations ont été particulièrement tendues au début avec la SNCF se traduisant notamment par des descentes sur les voies d'usagers et d'élus pour réclamer plus de dessertes.

Durant ces 30 années, les principales négociations avec la SNCF ont concerné :

- l'augmentation du nombre de dessertes : son action a rendu possible la création de 4 dessertes supplémentaires au cours des années 90 puis à nouveau 4 nouvelles durant la décennie 2000, portant la grille à 15 dessertes journalières (7 dans le sens Vendôme-Paris et 8 dans le sens inverse) depuis 2013 ;

- la ponctualité des trains qui a souffert de la mise en TGV jusqu'à Bordeaux et depuis plusieurs années par les nécessaires travaux de rénovation des voies et équipements de la ligne Paris-Tours ;

- les questions financières avec le souci de modération des augmentations tarifaires, la politique d'indemnisation des retards, la mise en place du système d'abonnement et la prise en compte de la fidélité ;

- le parking de la gare en lien avec l'augmentation du nombre de places (aujourd'hui de l'ordre de 600), la mise en place de barrières pour lesquelles l'association n'était pas favorable (sys-

tème installé en 2017 qui ne fonctionne toujours pas à 100%), la négociation à la fois sur la tarification et le système d'abonnement.

De plus, pour les questions communes aux différentes lignes TGV en France, l'ASUTGV participe aux négociations nationales dans un mode de discussion inter-associations avec la SNCF nationale. Le dernier sujet de négociation en cours avec la SNCF concerne l'adaptation des systèmes d'abonnement face au développement des nouvelles pratiques de télétravail.

L'ASUTGV se positionne également comme un acteur du développement du Vendômois en travaillant avec les élus et les acteurs économiques afin d'accroître l'attractivité de la région en lien avec la gare TGV. Pour cela, elle participe à l'effort de communication pour faire connaître l'existence de la gare TGV et les attraits du Vendômois auprès notamment des habitants de la région parisienne.

L'ASUTGV est toujours très réactive aux sollicitations des médias (Télévisions nationales ou étrangères) pour illustrer des nouveaux modes de vie rendus possibles par l'utilisation du TGV en liaisons domicile-travail. Elle répond régulièrement à des sollicitations de familles candidates à l'installation sur le Vendômois avec la perspective d'utilisation du TGV pour que l'un des conjoints puisse rester travailler sur Paris.

Ces anniversaires sont aussi l'occasion de mieux faire connaître le TGV et l'univers un peu particulier des « navetteurs ». En effet, ces manifestations ont permis d'aller à l'encontre d'une cer-



taine image les accompagnant et qui a pour effet de ne pas les considérer totalement comme des Vendômois parce qu'ils passent leurs journées de la semaine à Paris. Même si leur vie professionnelle peut paraître surprenante générant des pratiques étonnantes (cf encadré ci-dessous), ces navetteurs et leur famille sont bien ancrés sur le Vendômois car les enfants sont à l'école locale et le conjoint travaille souvent sur le Vendômois.

L'impact de la gare sur le Vendômois

Si la part des abonnés, souvent appelés les « navetteurs » est importante, il ne faut pas oublier que le TGV a aussi rapproché les Vendômois de la capitale et, au-delà de Paris, sur le reste du territoire national, contribuant ainsi à l'ouverture de notre petite région sur l'extérieur. On peut cependant regretter le coût du trajet qui constitue encore un frein à son utilisation pour le plus grand nombre.

L'impact réel du TGV s'est fait ressentir dans différents domaines :

- la démographie, grâce à un apport de population relativement jeune (beaucoup de familles s'installant sur le Vendômois en lien avec le TGV ont moins de 40 ans et arrivent avec des enfants ou nourrissent le projet d'en avoir) ;
- le développement économique : même si cela ne s'est pas traduit par un nombre très important d'installation d'entreprises, la gare a contribué au maintien d'entreprises locales ;
- l'apport de pouvoir d'achat sur le Vendômois en lien avec les revenus ramenés par les personnes travaillant à Paris : on peut l'estimer à plus de 5% des revenus du Vendômois ;
- la vie culturelle : une bonne proportion des Vendômois travaillant à Paris s'investit dans les associations locales ;
- l'habitat : la rénovation d'un certain nombre de bâtis a été favorisée par l'arrivée des nouveaux Vendômois qui s'est accompagnée d'une hausse du prix de l'immobilier
- l'image du Vendômois en France et au-delà, est devenue certainement plus « moderne » en lien avec la présence de la gare TGV ;
- 2 événements exceptionnels ont été l'occasion de faire parler du Vendômois dans le monde grâce à la gare TGV :

- Avant l'ouverture de la ligne TGV en mai 1990, la SNCF a utilisé le nouveau tracé pour battre le record du monde de vitesse en train avec 513,3 km/h (sur la portion un peu après la gare de Vendôme Villiers-sur-Loir en direction de Tours).

- Quelques mois après la mise en fonctionnement de la ligne le 11 juin 1992, la gare de Vendôme-Villiers sur Loir a reçu la visite de la Reine d'Angleterre, invitée par François MITTERAND afin de lui faire découvrir le TGV français.



Pour la commune, l'impact du TGV a été important à plus d'un titre :

- une contribution forte à l'augmentation du nombre d'habitants de 30% entre 1990 et 2000, suivie d'une stabilisation et même d'une faible rétraction depuis quelques années (les possibilités de location ou d'achat sont plus rares désormais sur une commune de petite taille) ;
- un apport en termes de rajeunissement de la population (les nouveaux venus sont en partie des jeunes couples) ;
- la transformation d'une partie du parc de résidences secondaires en résidences principales et la restauration de maisons ;
- la nécessité d'agrandir ou d'accélérer la modernisation d'équipements publics (école, cantine et salle des associations) ;
- la création du plan d'eau et d'équipements sportifs.

La création de la gare a été aussi l'occasion de l'ouverture d'un bar-restaurant « La marmite express » au sein des locaux de la gare qui anime véritablement le site en proposant des repas et des produits du terroir (cf. article dans le n° 112 du Bulletin municipal). Il reste le dernier restaurant présent sur la commune de Villiers-sur-Loir.

Stéphane ADAM

La fibre optique

Lors du dernier conseil municipal de l'année 2020, nous avons reçu à l'Artésienne une présentation de l'arrivée de la fibre sur notre commune par :

- M. Patrick TERRA Directeur Général Val de Loire Fibre
- M. Sylvain COMPTE Responsable Commercial Val de Loire Fibre chez TDF.
- M. Romain GRIVEAU Chargé d'Affaires FttH chez SMO Val de Loire Numérique

Le projet de réseau public très haut débit est porté par le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique (structure qui rassemble la Région Centre-Val de Loire, les départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire, les communautés d'agglomérations et de communes) qui a attribué une délégation de service publique de 25 ans à TDF.



Val de Loire Fibre (filiale de TDF) est en charge de la conception, du financement et du déploiement du réseau public du Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire.

L'information du jour, depuis le 11 décembre 2020, 243 habitations ou locaux sont potentiellement raccordables à la fibre sur les 749 prises recensées.

Contrairement au planning prévisionnel, la zone de connexion possible concerne



l'avenue du 11 novembre du carrefour de la rue de la Boissière à la place Fortier, du cœur du village jusqu'à la zone d'activités de la Croix Noury, le hameau de Villepoupin est également raccordable.

Le reste du village devrait être raccordable assez rapidement. L'objectif est de permettre un maximum de branchements, dès le printemps 2021.

Pour savoir si l'habitation ou le local est éligible, vous pouvez consulter le serveur d'éligibilité de Val de Loire Fibre :

www.valdeloirefibre.fr/#/test-eligibilite

Cliquez sur :

- Vous êtes un particulier
- Sélectionnez votre ville
- Sélectionnez votre rue
- Sélectionnez votre numéro

Un point de couleur vous donnera l'information que vous recherchez :

- : Votre logement est raccordable
- : La fibre est déployée, vous serez raccordable prochainement
- : Les travaux sont en cours
- : Les études sont en cours

A ce jour, 8 fournisseurs d'accès à Internet (FAI) se sont positionnés pour installer la fibre sur notre commune (Orange, Bouygues, Ozone, Vidéofutur, K-net, Iblou, Nordnet, La fibre Coriolis).

Le raccordement se fait dès lors qu'un abonnement est souscrit. Aucun frais de raccordement au réseau ne peut être facturé si un fourreau permettant le branchement est disponible, ou un branchement aérien sur poteau est possible. Le réseau actuel en fil de cuivre est indépendant du réseau fibre. Il n'y a qu'un branchement par numéro de voirie, c'est pourquoi ce numéro de voirie (adressage) est important et doit être mis à jour régulièrement pour les opérateurs.

Didier SALOU



Attention à nos matous !

Depuis quelques temps de nombreux habitants se plaignent de chats abandonnés qui malheureusement ont de nombreuses portées.

Une campagne de stérilisation sera prévue pour les chats errants.



Compte tenu de cette prolifération sur la commune de chats errants, le conseil municipal décide de passer une convention avec la Fondation 30 millions d'amis en vue de favoriser la stérilisation des chats, pour l'année 2021.

Le coût de stérilisation facturé à la commune sera de :

- 60 € pour les mâles (au lieu de 73 € facturés aux particuliers)
- 80 € pour les femelles (au lieu de 130 € facturés aux particuliers).

Ce montant sera pris en charge à concurrence de 50 % par la fondation 30 millions d'amis.

Lors des campagnes de capture des chats, une information sera faite auprès de la population.

Une information sera donnée aux habitants dès que la date sera arrêtée. N'hésitez pas à transmettre cette information à vos voisins et amis !



En effet, les campagnes de prévention sont particulièrement onéreuses mais peuvent être soutenues par des associations nationales de protection animale qui s'engagent dans une démarche de régulation, c'est le cas de la Fondation 30 millions d'amis.

Par ailleurs, le conseil municipal désigne un cabinet vétérinaire référent pour la campagne de stérilisation sur la commune de Villiers sur Loir.

Les habitants devront être vigilants pour maintenir leur chat enfermé. Lors de ces campagnes, il ne faudra surtout pas nourrir les chats errants pour faciliter leur capture. Les chats une fois stérilisés seront réintégrés à l'endroit même de la capture !

Marie-Pascale TAILLARD

ÉTAT-CIVIL

du 1 novembre 2019 au 31 décembre 2020

Naissances

Elyes DOURLET GAISNE : 3 mai 2020
 Augustin SENTIS : 3 juillet 2020
 Camille TRANCHANT : 19 septembre 2020
 Dani JUMERT : 22 septembre 2020
 Alice JUMERT : 30 septembre 2020
 Léonard CERANKOWSKI : 12 novembre 2020

Mariages

Grégoire SONNET et Marjorie HEBERT :
 18 juillet 2020
 Lilian POSSAMAI et Amandine VINCENTI :
 19 septembre 2020

Pacs

Cédric HERSANT et Marine LEFÈVRE :
 27 janvier 2020
 Alix MÉNARD et Kévin FOUQUE :
 28 juillet 2020
 Lauriane AMIRAULT et Benoît GUYOT :
 21 août 2020
 Léa DUSSAUGE et Théo RAPHAËL :
 25 août 2020

Décès

Giselle BLONDEAU, née HEUZARD : 14 janvier 2020
 Paulette GUILLIEU, née MADÈRE : 23 mai 2020
 Gérard FRAT : 17 juin 2020
 Jean-Philippe BETOURNE : 13 juillet 2020
 Jean POUILLIER : 11 août 2020
 Henri PRUDHOMME : 15 août 2020
 Pierre MARIAT : 16 août 2020
 Gérard COURTIN : 5 novembre 2020
 Suzanne NOËL, née PICHERAY : 19 novembre 2020

École Louis Gatien

L'École de la République

À la rentrée du 2 novembre 2020, les événements ont conduit l'Éducation Nationale à réaffirmer les valeurs de la République au sein des écoles. Outre la minute de silence respectée dans tous les établissements publics, il nous a été demandé de travailler avec nos élèves en Enseignement Moral et Civique sur le respect de la liberté d'expression, valeur fondamentale pour lutter contre l'obscurantisme.

Toutes les classes du CP au CM2 ont réfléchi, discuté, débattu et produit sous forme de textes ou/et de réalisations plastiques.

Quelques traces de nos réflexions et de productions plastiques en 2020

Dans le contexte actuel et en lien avec les programmes d'Histoire, d'Histoire de l'art et d'Enseignement Moral et Civique, nous avons d'abord observé le tableau d'Eugène Delacroix « La liberté guidant le peuple » (1830) nous avons appris qui était Jules Ferry (1882) et Jean Jaurès, l'auteur de la Lettre aux instituteurs (1888).

Ainsi, nous avons réfléchi par groupe sur ce qu'est la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité. Nous nous sommes exprimés sur ce sujet tout particulièrement le mercredi 9 décembre lors de la Journée de la Laïcité.

4 règles qui nous rendent meilleurs

Par les élèves de CM2/Céline CAGNAT

« Pour nous, **la liberté** veut dire qu'on est libre de penser, de dire, sans se moquer ni juger et de faire ce que l'on veut à condition de respecter la loi. Cela afin de pouvoir vivre en paix. Par exemple, ce n'est pas parce qu'une religion n'a pas le droit de montrer des photos des dieux, que nous, nous n'en avons pas le droit. »

« **La liberté** c'est quand on a le droit de choisir pour soi et être soi-même. Il y a deux types de liberté : la liberté d'expression et la liberté de mouvement : j'ai le droit de dire ce que je pense et même d'en rire et j'ai le droit de faire ce que je veux dans les règles de sécurité. »

Louca Paul Alexian



« Pour nous, **l'égalité** signifie qu'on peut avoir n'importe quelle couleur de peau, aimer qui on veut, être un garçon ou une fille, on est tous égaux. Par exemple, on peut avoir des amis qui n'ont pas les mêmes origines que nous. »

« **L'égalité** signifie qu'on doit être tous égaux dans les droits, celui d'apprendre à l'école, de partager ses connaissances et de s'entraider. »

Maxence Élina Chloé Léanne Alban

« **La fraternité** c'est quand personne n'est raciste et quand tout le monde s'entend bien, comme entre frères. On peut être athée ou croyant. On est tolérant envers ses proches et on accepte que les autres aient des avis, des religions et des idées différentes de nous. »

« Pour nous, **la fraternité** signifie qu'il faut apporter notre bonheur à notre entourage et à nos amis et être gentils avec les personnes qu'on ne connaît pas. On doit être solidaires. Par exemple, on ne doit pas laisser une personne toute seule même si ce n'est pas notre ami. »

Sofiane Léontime Flavien



« **La laïcité** permet d'être solidaires. Il faudrait arrêter de stigmatiser le racisme et plutôt le combattre. La laïcité c'est de ne pas partager sa haine avec les autres. »

« **La laïcité** c'est croire en dieu ou ne pas croire en dieu, ne pas montrer des signes religieux à l'école et ne pas influencer les autres sur les croyances, on peut en discuter. On est égaux devant la loi. »

Léa Éloïne Lia Line Margot

Vie du village

Les Tap...

Un investissement sans faille !

Comme tous les ans depuis 6 ans, nous assurons la continuité des Tap (Temps d'Activité Péri-scolaire). Notre engagement n'a pas cessé, même pendant les moments les plus difficiles.

Revenir sur la période douloureuse du confinement n'est pas très enthousiasmant, cependant, je souhaite saluer l'engagement des agentes communales qui n'ont eu de cesse de combler, de palier, d'assurer la garde de nos enfants et bien plus encore ! La joie et l'innocence de nos bambins est bien présentes dans les activités. Merci à elles !

Les Tap ont repris leurs activités dès le mois de septembre proposant aux élèves des animations diverses, telles que basket, cuisine, boxe, sport, modelage, danse, ... Les enfants vont ainsi profiter cette année encore d'une sélection d'activités de qualité.

Enfin, une synthèse sera établie par l'équipe municipale avec l'objectif de mieux connaître les Tap. L'organisation et le budget des Tap restant assez lourds nous nous devons d'établir un bilan complet.

Delphine JULIEN • Christelle MÉTIER

Des couleurs à l'école !

Après avoir parcouru quelques centaines de kilomètres... après avoir fait voyager une multitude d'élèves, le train de l'école est enfin prêt pour un nouveau départ ! Un train aux nouvelles couleurs ! Pas besoin de billet pour monter à bord mais juste un peu de patience dans la file d'attente pour conduire la loco ou s'installer dans le wagon.

Attention au départ !

Le garde-corps du préfabriqué, la marelle, l'escargot et divers jeux de cours ont pris de nouvelles couleurs ! Merci et félicitations à nos agents pour ce superbe travail de remise en état !



Programmation culturelle en 2020

L'année 2020, n'aura pas été une année exceptionnelle en matière de programmation culturelle pour notre village mais plutôt une année à contretemps !

JUIN

Des œuvres figuratives qui appellent au rêve, à l'imaginaire

Les Portes ouvertes des ateliers d'artistes ayant été annulées, le sculpteur Jean-Pierre RENARD a ouvert son atelier du Coudray le samedi 27 juin.

Une très belle exposition guidée par l'artiste où nous avons pu découvrir ses œuvres, des pièces métalliques usagées ou obsolètes marquées par le travail agraire et riche du labeur de l'homme.



JUILLET

Concert sur le parvis de la mairie

Dans le cadre du « Festival Quatuor », organisé sur Vendôme et Villiers-sur-Loir.

Le jeudi 30 juillet 2020, nous avons reçu sur la place en première partie, les étudiants de l'Académie, une vingtaine de musiciens venus de France et d'Europe. Ils nous ont fait le plaisir de lancer les hostilités avec brio vers 20h30, sous une chaleur de plomb !



Un peu plus tard dans la soirée, le groupe « Émirs », une formation de 5 musiciens prenait le relais, pour une soirée « musique des Balkans ». « Émirs » est un ensemble musical à géométrie variable, nouvellement constitué à l'initiative du clarinettiste Rémi DELANGLE.



Ils nous ont fait voyager pendant deux heures à travers différents paysages musicaux des Balkans, en puisant dans le répertoire traditionnel roumain, serbe, bulgare, macédonien, moldave, turc aux origines tziganes, Klezmer, rurales ou citadines.

Ce fût une très belle soirée que le public nombreux a semblé apprécier !

AOÛT

Concert dans l'Église Saint-Hilaire

Le festival des journées musicales « Entre Loir et Loire » à Villiers-sur-Loir le jeudi 20 août 2020.

Pour ce dixième anniversaire de la création de ce festival, les organisateurs ont voulu vous proposer de passer quatre soirées mémorables avec la rencontre



des formes les plus abouties de la virtuosité des artistes invités et du génie des meilleures expressions de la composition d'œuvres musicales.

Le concert inaugural en l'église Saint-Hilaire sera le point d'excellence d'un ensemble de musique de chambre réuni exceptionnellement et uniquement pour nous, le génie absolu de Mozart exprimant pour la voix humaine toutes les nuances des états d'âme et des élans du cœur.

L'église était quasiment remplie, et notre village a eu la surprise d'accueillir l'ancien Président de la République Valéry GISCARD-D'ESTAING accompagné de son épouse.

Programme :

Johannes Brahms (1833-1897), Quintette pour cordes et clarinette, opus 115, Arvo Pärt (1935). Fratres (1977) - Wolfgang Amadeus Mozart (1756-1791). Quintette pour cordes et clarinette, K. 581.



Le quintette pour clarinette et cordes (de gauche à droite),

Florent PUJUILA clarinette
Adrien LA MARCA alto
Christian-Pierre LA MARCA violoncelle
Sarah NEMTANU violon
Deborah NEMTANU violon

SEPTEMBRE

Journées du Patrimoine des 19 et 20 septembre.

Très bonne fréquentation, tant au Coteau St-André, qu'à notre église St-Hilaire.

Monsieur Le Maire a remercié l'ensemble des conférenciers : Madame Françoise MÉRAUD-BOYER, et Messieurs Henri BURGOS et Jean CHAILLOU pour le partage de leurs connaissances locales.

Didier SALOU



Programmation culturelle 2021

Projetons-nous et gardons espoir pour une année riche en culture et musique.

La commission culture vous propose deux spectacles dans le cadre de Festillésime 41, au titre de l'année 2021. Ces spectacles sont soutenus financièrement par le conseil départemental à concurrence de 50 % du cachet des artistes.

« Les Extravagantes », plumes, strass et humour

Vendredi 26 mars 2021 à l'Artésienne

Poussez les portes du cabaret des Extravagantes et devenez acteur d'une folle soirée ! Coco, Jesse et Georgia vous ont concocté un spectacle chanté, dansé, moderne et décalé.



Dans une mise en scène un brin déjantée, un esthétisme étincelant, elles vous livrent une comédie à la fois drôle, sensuelle et originale. Un spectacle intergénérationnel pouvant être joué aussi bien en salle qu'en plein air et pouvant être adapté à toutes sortes de manifestation (avec Lucie Gourdin, Laëtitia Boréal et Mélanie Cornée).

Tarif normal 12 € / tarif réduit 6 €.

« Le Café de l'Excelsior », le bistrot des années 60

Vendredi 8 octobre 2021 à l'Artésienne

Le Café de l'Excelsior dépeint avec tendresse et situations cocasses un bistrot des années 60, haut en couleurs et riche en habitués ! La narratrice, élevée par son grand-père dans ce « lieu de perdition liquide », convoque les souvenirs et les notes d'accordéon pour dire l'enfance, les petits bonheurs de l'enfance.

Interprétation : Magali Berruet accordéoniste, comédienne et chanteuse. D'après le roman de Philippe Claudel.

Tarif normal 8 € / tarif réduit 4 €.

Didier SALOU



Des lumières plein les yeux

L'hiver est arrivé en cette fin d'année 2020, avec sa cohorte habituelle de brume, de froid et de pluie ! Oh non pas que l'hiver soit une saison disgracieuse, au contraire, mais quel bonheur de le passer avec ce petit plus qui fait briller les yeux des enfants et des grands ! Les décorations de Noël et de la nouvelle année sont pour tous un plaisir pour le cœur et un symbole pour l'esprit.

Afin de remplir notre mission, nous avons imaginé un premier tableau de décoration pour Villiers-sur-Loir. Nous avons souhaité réinvestir la totalité du budget du feu d'artifice et un peu plus pour votre plaisir. En effet, cette année ayant été privée d'un certain nombre de festivités nous nous devons de trouver un moyen pour égayer ce mois de décembre.

Les sapins ont été achetés en partenariat avec l'école afin de participer à l'action de groupement d'achat pour l'amicale de l'école Louis Gatien. Les plus petits ont permis de créer un décor « champêtre » autour de l'astre sur la place. Quant au grand sapin, installé comme il se doit, auprès du « Jacquemart » il nous a inspiré de belles histoires de Noël ! L'équipe technique s'est montrée particulièrement efficace et motivée, bravo et merci !

J'espère de tout cœur que cet investissement vous aura apporté joie et plaisir, ainsi qu'à vos enfants et vos petits-enfants.

Delphine JULIEN



Concours des maisons fleuries 2020

Mardi 21 juillet, le jury du concours des maisons fleuries a sillonné le village à bicyclette à la recherche de ses coups de cœur. Les six membres du jury se sont séparés en deux groupes de trois cyclistes afin de parcourir l'ensemble de la commune avant les heures les plus chaudes. C'est sous un soleil déjà haut que jardins, cours, balcons et terrasses ont été examinés attentivement.



Le concours des maisons fleuries de Villiers ne comprend pas d'inscription préalable, chacun participe pour peu que les parties fleuries soient visibles de la rue. Cette année les fortes chaleurs ont fait souffrir les végétaux, en particulier les terrasses et balconnières.



Le rendez-vous 2021 sera fixé plus tôt dans la saison. Chaque équipe a désigné un photographe. Les clichés ont servi à la délibération et la désignation des lauréats. La remise des prix aurait dû avoir lieu à l'occasion de la cérémonie des vœux du maire. La situation sanitaire a imposé de décaler ce rendez-vous à une date ultérieure. Le premier prix a été décerné à Mme HERSANT, le second à Mme et M. COLAS, le troisième à Mme VALENTE et M. PETIT. Les membres du jury remercient également Mme et M. FAVOREAU, Mme et M. FILLOT, M. LEBLANC, M. RIAnt ainsi que Mme TAPHINAUD pour le fleurissement de leur jardin et leur participation de fait à l'embellissement du village.

En raison de l'annulation de la cérémonie des vœux du maire, le conseil municipal souhaite organiser une petite cérémonie à l'Artésienne où les lauréats du concours des maisons fleuries seront invités.

*Claire REGNAULD
Madeleine GOUJON*



Les devoirs du citoyen, les consignes à respecter

Bien vivre ensemble au sein du village

Nuisances sonores ou bruits dits de voisinage

Ce que dit l'arrêté préfectoral complet du 12/03/2020 consultable en mairie.

Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit. Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils peuvent être effectués :



Les jours ouvrables de 8h30 à 12h
et de 14h à 19h

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.
Les bruits excessifs peuvent être punis de jour comme de nuit. Le tapage nocturne (entre 21h et 6h) étant plus sévèrement puni que le tapage diurne.

Interdiction de taille des haies

La restriction concernant la période d'entretien des haies est une obligation nouvelle.

En effet, le règlement du Parlement Européen et du Conseil n°1306/2013 du 17 Décembre 2013 impose aux Etats membres de prendre une mesure sur «l'interdiction de tailler les haies et les arbres durant la période de reproduction et de nidification des oiseaux».

La France a choisi la période du 1^{er} avril au 31 juillet.

Arrêté ministériel du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE).



Déjections canines

Aux termes du code général des collectivités territoriales (L2212-2) et des dispositions du code de la santé publique, les déjections canines sont interdites



sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants, les parcs et jardins et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{re} classe pouvant atteindre amende 38 €.

Élagage des plantations empiétant sur le domaine public

Le maire peut, au titre de ses pouvoirs de police, mettre en demeure les propriétaires riverains de voies de circulation autres que les chemins ruraux, d'élaguer ou d'abattre les arbres susceptibles d'entraver la circulation.

Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations seraient mis à la charge des propriétaires négligents (article L2212 du CGCT).

Le maire dispose également de la possibilité d'utiliser l'article R116-2 du code de la voirie routière, qui permet de punir d'une amende prévue pour les contraventions de cinquième classe ceux qui « en l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier ».



Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.

Entretien des trottoirs

Les trottoirs sont réservés aux piétons.

En cas de neige, le trottoir devant la propriété doit être rapidement dégagé par chaque propriétaire ou locataire pour éviter une glissade.



Le brûlage sur la commune

Rappelons que l'élimination des ordures et de tout type de déchet par incinération fait l'objet d'une réglementation spécifique et que le brûlage à l'air libre est formellement interdit.

Dans le souci du respect de la réglementation en vigueur et afin de préserver l'environnement et la tranquillité de chacun, le brûlage des déchets n'est pas admis sur le territoire communal.



Le brûlage des déchets verts par les particuliers sur leurs propriétés est interdit. Cette interdiction est motivée par des considérations de sûreté, de sécurité et de salubrité publique, pour prévenir d'une part les éventuels troubles de voisinage liés aux odeurs ou à la fumée, et d'autre part, les risques d'incendie si les feux ne sont pas maîtrisés ou surveillés.

Les déchets verts des particuliers peuvent être déposés en déchetterie.

Les procédures d'urbanisme

Tout administré qui souhaite réaliser des travaux est soumis aux respects des règles d'urbanisme conformément à la législation.

Il existe différents types d'autorisations qui se distinguent en fonction de l'importance des travaux envisagés :

Une déclaration préalable doit être déposée pour :

- les agrandissements des constructions existantes, de moins de 20 m² d'emprise au sol ou de surface de plancher, et comprises entre 20 et 40 m² si l'emprise au sol ou la surface de plancher totale ne sont pas portées à plus de 150 m².
- les constructions nouvelles, si il y a création d'emprise au sol ou de surface de plancher comprise entre 5 m² et 20 m².
- la modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment existant (ravalement, toiture, percement ou fermeture de fenêtre, changement de menuiserie, devanture commerciale...).
- le changement de destination d'un bâtiment (par exemple d'habitation à bureau...).
- l'édification ou la modification d'une clôture sur rue ou en limite séparative.
- la division d'une parcelle en vue de l'implantation d'une construction.
- la construction d'une piscine enterrée d'une superficie de plus de 10 m² et inférieur à 100 m².

NB : Le signalement d'une activité par une enseigne (pose ou changement) est encadré par le code de l'environnement et nécessite une autorisation distincte.

Un permis de construire est notamment requis pour :

- les constructions nouvelles, si il y a création de plus de 20 m² d'emprise au sol ou de surface de plancher.
- les agrandissements des constructions existantes, de plus de 40m² d'emprise au sol ou de surface de plancher, et comprises entre 20 et 40m² si l'emprise au sol ou la surface de plancher sont portés à plus de 150 m².
- le changement de destination d'une construction lorsqu'il s'accompagne d'une modification de la structure porteuse ou de l'aspect extérieur du bâtiment.
- un permis de démolir doit être déposé pour toute démolition totale ou partielle d'un bâtiment.

Pour réaliser des travaux d'aménagement intérieurs dans un local d'activité artisanale, commerciale ou dans tout autre type d'Etablissement Recevant du Public (E.R.P.) : il faut une autorisation de travaux.

N.B. :

- Tout permis de construire doit faire l'objet d'une déclaration d'ouverture de chantier,
- Permis de construire et déclaration préalable de travaux doivent faire l'objet d'une déclaration d'achèvement de travaux,
- Toute suspension de travaux supérieure à un an rend les autorisations caduques, il est alors nécessaire de recommencer les procédures d'urbanisme (PC ou DP).

Certains travaux de faible importance peuvent ne pas être soumis à autorisation :

- murs d'une hauteur inférieure à 2 m, dont l'objet n'est pas de clôturer.
- terrasses non couvertes dont la hauteur au-dessus du sol n'excède pas 0,60 m.
- ouvrages dont l'emprise au sol et la surface de plancher au sol sont inférieures ou égale à 5 m².
- travaux intérieurs qui n'ont pas pour effet de créer un niveau supplémentaire ou de modifier l'aspect extérieur d'une construction.

Pour terminer, il n'est pas inutile de signaler que :

Toute occupation du domaine public, voie ou trottoir, par des échafaudages, fait obligation d'une demande d'autorisation de voirie.

Toute intervention ou modification du domaine public ne peut être effectuée que par les agents communaux sur autorisation du Maire.

En cas de doute, n'hésitez pas à consulter le secrétariat de mairie.

La famille SANDRÉ un siècle d'artisanat au village

4 générations en 100 ans

En décembre 1921, Julien SANDRÉ quitte son métier de cheminot à Tours (suite aux dures grèves du rail de 1920), et vient s'installer à Villiers dans la maison du Dr SILLY, pour exercer le métier de forgeron.



Son fils, Marcel, reprend la suite en 1945, place Fortier, comme forgeron, maréchal ferrant, et s'intéresse déjà à la réparation automobile. Sa femme Odette tient une quincaillerie au 2 place Fortier, près de la mairie.

Ses fils, Jean-Paul et Guy s'installent à leur tour. Jean-Paul gère une entreprise de Plomberie-Electricité. Guy est mécanicien automobile dans un garage construit rue de la Ratèlerie.

Au décès de son frère Jean-Paul en 1990, Guy reprend les activités Plomberie et Électricité et confie en 1996, l'activité garage à son fils Sébastien tout en continuant à travailler à ses côtés.



Sébastien, le bac pro automobile en poche, diversifie son activité en suivant de nombreux stages sur la réparation de matériel agricole et vinicole.

Aujourd'hui en 2020, Sébastien a embauché une nouvelle secrétaire, Kristel, en remplacement de sa mère, Annie, qui a tenu la comptabilité du garage pendant toutes ces années.

Avec 2 ouvriers et 1 apprenti, Sébastien deviendra à son tour le propriétaire du garage SANDRÉ au cours de l'année 2021.



Adhérent aux réseaux d'enseignes AUTO PRIMO et PRECISIUM, le garage propose différents services : entretien des véhicules, diagnostic électronique, climatisation, pneumatiques, dépannage...

*Didier SALOU
Christophe HEMERY*

Du vin primé à Villiers-sur-Loir

Notre village, depuis toujours, est un terroir de vignes, en témoigne le nombre de closeries, de maisons de vignerons et le très grand nombre de caves. Il n'était pas envisageable au début du siècle de vivre à Villiers-sur-Loir sans avoir quelques lopins de vignes et une cave, lieu de partage et de convivialité.

Le vin était destiné essentiellement à la consommation personnelle. Certains en ont fait une activité qui s'est développée au fil des années attirant à eux reconnaissance et notoriété.



Nous avons la chance d'avoir encore deux metteurs en marché du vin de Villiers-sur-Loir, ayant une approche différente de l'entreprise : un sous forme coopérative et l'autre répertorié vigneron indépendant.

C'est pour cela que nous pouvons être fiers du vin de Villiers-sur-Loir, car une fois de plus cette année nos deux représentants ont reçu des récompenses qui sont :

Rouge 2018

Cave du Vendômois

Montagne Blanche
Nicolas PARMENTIER

Cave de la Berthelotière

Vieilles Vignes d'aunis
Florent JUMERT

Gris 2019

Cave du Vendômois

Montagne blanche
Nicolas PARMENTIER

N'hésitez pas à venir découvrir et déguster ces vins récompensés aux portes ouvertes 2021.

Marie-Pascale TAILLARD



L'immobilier à visage humain

Monsieur Christophe HÉMERY, Villiersois depuis quelques années est natif d'un petit village voisin.

De Vendôme à Villiers-sur-Loir, en passant par Naveil, Saint-Ouen, Azé et Mazangé, il connaît bien le Vendômois qui est devenu son secteur professionnel.

Conseiller indépendant en immobilier Safti, il souhaite vous faire partager sa vision et ses valeurs.

On ne peut pas résumer son rôle envers ses clients en une simple transaction. Son objectif est de les accompagner. D'ailleurs, il aime beaucoup cette idée qui fait ressortir le côté humain de sa profession, trop souvent négligé selon lui. C'est pourtant, ce qui donne, à son avis, toute la richesse de ce métier.

« C'est une démarche particulière de ma part, ou plus exactement, individualisée. Evidemment tous les projets ne sont pas les mêmes. Chaque vendeur ou acquéreur fait appel à moi avec sa propre histoire. Il est donc tout naturel que j'apporte un service sur mesure ainsi que des solutions adaptées en fonction des différences de chacun. Il se trouve qu'en tant qu'indépendant, j'ai la chance d'avoir cette liberté d'action qui me permet de répondre aux spécificités et besoins de chaque projet. »

Une approche humaine qui n'exclut pas le professionnalisme. Son objectif premier reste bien évidemment de permettre de vendre ou d'acheter dans les meilleures conditions :

- au prix du marché
- au juste prix

C'est là que son expérience entre en jeu.

Avant tout, conseiller en immobilier.

Le conseil tient donc une place prépondérante dans son activité.

Dans l'intérêt de ses clients, il lui est impossible de remplir correctement ce rôle sans :



- une connaissance approfondie du marché local,
- une parfaite maîtrise des réglementations en vigueur,
- des compétences professionnelles aguerries.

Ses vendeurs et acquéreurs doivent pouvoir s'appuyer sur lui du début jusqu'à la fin de leur projet dans un marché qui reste très technique et concurrentiel. Autour de lui, il a un réseau de partenaires, complémentaires à son activité, auxquels il peut faire appel en fonction de ses besoins :

- diagnostiqueur,
- courtier financier,
- notaire
- entreprises du bâtiment,
- agence partenaire (cabinet Thily Vendôme)

et surtout une collaboration privilégiée avec une collègue de Fontainebleau (77) qui détient un important portefeuille d'acquéreurs, avec qui il partage certains de ses biens.

Quelques mots sur SAFTI :

En seulement 10 ans d'existence, 4500 conseillers mandataires Safti ont vu le jour sur la France entière ainsi qu'à l'international depuis peu, signe d'un bon fonctionnement. D'autre part des conseillers Safti pratiquent des barèmes de commissionnement souvent inférieurs à la moyenne appliquée sur le secteur. Ce qui, à partir d'un certain niveau de prix de vente, peut faire une vraie différence. Safti pratique sur Villiers-sur-Loir et ses environs 4,5 % d'honoraires pour un bien à partir de 231 000 €, frais d'agence inclus.

La communication :

Aujourd'hui, 93 % des futurs acquéreurs effectuent leurs recherches de biens sur le Net. Partant de ce constat, Safti a fait le choix de miser sur ce mode de communication à grande échelle.

M. Christophe HÉMERY sera heureux de vous rencontrer très prochainement pour estimer gratuitement votre bien, ou vous faire visiter votre future habitation, vous aider dans vos démarches et concrétiser votre projet immobilier.

Christophe HÉMERY vous souhaite une excellente année immobilière 2021.

Michel LECOSSIER

Maître Prisca BRUEL

Une nouvelle notaire s'installe !

Après avoir fait, ses études de droit à Tours, Maître BRUEL est diplômée notaire depuis janvier 2000. Elle a été notaire associée pendant 15 ans en Touraine. Début 2020, elle a décidé de reprendre l'étude de Villiers-sur-Loir créée en 2019, laissée libre par Maître Anne ARGENCE.



Elle a été nommée au mois d'août 2020 par arrêté du Ministre de la Justice et a prêté serment au Tribunal de Blois, à distance, compte tenu de l'état d'urgence sanitaire.

Après quelques péripéties pour faire installer la ligne téléphonique et avoir une bonne liaison internet, elle est désormais bien installée dans les locaux situés 2 Place Fortier, et possède l'équipement pour la signature électronique.



Désormais à deux, avec son assistante, Emilie, elles peuvent vous accueillir sur rendez-vous, leur objectif est d'être disponibles, réactives, à l'écoute des clients qui peuvent ainsi bénéficier des services d'un notaire expérimenté sur la commune.

OFFICE NOTARIAL
2 Place Fortier
41100 VILLIERS SUR LOIR
02 47 43 85 05
prisca.brue@notaires.fr
www.brue.notaires.fr

Marie-Pascale TAILLARD

Amicale des retraités de Villiers-sur-Loir

2020... que dire de cette année ! Pourtant celle-ci a débuté sous les meilleurs auspices : repas annuel le 19 janvier à l'Artésienne et reprise des cartes le mardi 7 janvier mais sans envisager ce que le printemps va nous réserver.



Tout a pris fin le 16 mars avec le 1^{er} confinement.

Notre seul but maintenant est de protéger coûte que coûte nos aînés. C'est pourquoi notre association est en sommeil.

Plus de jeux le mardi, plus de sorties. Seule a pu reprendre la gymnastique d'entretien le 10 septembre mais avec des conditions drastiques : gel, port du masque obligatoire et distanciation (4m² par personne)

Notre assemblée générale n'a pu se tenir malgré ma volonté de céder ma place en cette fin d'année.

2021... que nous réserve cette nouvelle année ? Rien ne peut reprendre pour l'instant. L'Amicale vit au jour le jour, au fil des annonces gouvernementales.

Reprise dès que possible de la gymnastique mais certainement plus restrictive encore (pas plus de 10 personnes par séance).

Les adhésions seront reportées automatiquement puisque 2020 est une année blanche.

Nous vous donnerons des informations par « le Petit Villierois ».

Nos vies associatives sont bien impactées par cette pandémie.

Malgré tout je vous souhaite, au nom de tout le bureau, une bonne et heureuse année 2021 et surtout « une bonne santé ».

*La présidente
Catherine PÉREON*

2020 : l'odyssée de la bibliothèque

Ce sont plus de 4000 livres répertoriés, suivis ensuite de plusieurs centaines de revues !

Inventorié, évalué selon l'ancienneté, l'état ou l'intérêt, chaque livre ou presque a été pris en main pour le décollage des anciennes étiquettes scotchées et fossilisées avec le temps et parfois restauré, long travail ingrat de préparation : merci à Christiane pour son aide efficace ! Ensuite le livre est passé par les mains des expertes en informatique et en classification du livre ! Magie de la baguette du logiciel qui, en scannant le code-barres du livre fait apparaître son identité : titre, auteur, éditeur, nombre de pages, résumé, et là : grand débat souvent ! Comment bien classer chaque livre selon un indice parfois discutable surtout quand il s'agit d'un documentaire présentant plusieurs aspects ! Il faudra en privilégier un, le répertorier, puis le scanner ensuite comme exemplaire avec cette fois le code-barres de la bibliothèque. Ainsi chaque livre est identifié et codifié dans le stock. A ce stade, des mains polyvalentes prennent le livre, vérifient les cotes, fabriquent et impriment les étiquettes, les collent.

Enfin, d'autres emportent l'ouvrage pour le mettre en rayon selon l'ordre alphabétique, vérifiant tout autour les emplacements, les codifications ... et les éventuels égarements...

Parallèlement, nous avons modifié la présentation des rayonnages et leur étiquetage, et cherché à mettre en relief certains livres selon l'actualité, les nouveautés ou les coups de cœur. Et surtout, ce qui nous tenait à cœur, c'était l'aménagement d'un espace enfant lumineux et chaleureux pour la lecture d'albums ! Certaines mamans ont vite adopté la

proximité de ce coin pour raconter à mi-voix des histoires à leurs enfants !

Ce long travail de manutention et d'informatisation fut presque achevé en mars 2020 par les 8 bénévoles de la bibliothèque avec entrain et entraide, et finalisé par Amandine selon ses disponibilités.

En juin 2020, malgré la fermeture de la bibliothèque durant deux mois, plus de 200 lecteurs et les 9 bénévoles, plus de 3500 livres et revues, sans compter plus de 1400 livres, CD et DVD empruntés à la Bibliothèque de Blois, étaient enregistrés dans le logiciel.

En septembre, sous la houlette de Nancy et d'Amandine, toutes s'initiaient à l'enregistrement des livres empruntés et de leur retour pour assurer les permanences.

Deux animations ont pu avoir lieu :

En janvier dans le cadre de 1000 lectures, présentation du livre de J.C. Grumberg : la plus précieuse des marchandises

En novembre, Marie-Claire de la librairie 10/2 a exposé ses coups de cœur de la rentrée littéraire : une quarantaine de nouveaux livres ont été acquis.

Hélas ! Le deuxième confinement obligeant de nouveau la fermeture jusqu'à ce jour, nous constatons que les lecteurs s'ennuient sans lecture ; des livres végètent sans être pris par des mains curieuses, sans voir des yeux adultes dévorer leurs pages ou des regards d'enfants scruter les images des albums !

A ce jour, 45 nouveautés attendent la réouverture des prêts.

Evelyne DUBOC



La cantine scolaire

La cantine de l'école de Villiers-sur-Loir est une cantine associative.

La gestion est assurée par des parents d'élèves bénévoles qui se succèdent au bureau depuis 1954.

Jenifer BONNIN et Murielle MAILLER sont les deux salariées qui en assurent le bon fonctionnement quotidien. Les denrées proviennent des commerçants et producteurs locaux, comme la boucherie et la boulangerie du village. La confection des repas est réalisée sur place. Les enfants de l'école ont donc le privilège de déguster des repas équilibrés, variés, contrôlés par une diététicienne. Les cuisinières ont à cœur d'éveiller les papilles de nos chers écoliers à des goûts qui leurs sont parfois inconnus, en proposant des repas à thèmes.

Notre association vit du règlement des repas par les familles, de la subvention de la commune mais aussi du bénéfice des différentes actions menées par notre équipe de bénévoles.

Malheureusement, depuis la pandémie, différentes actions que nous animions et gérons, n'ont pas pu être réalisées.

Pour les nouveaux parents, nous allons vous présenter les différentes animations que nous faisons tout au long de l'année.

Cette année, les Tap sont maintenus et permettent aux enfants de se familiariser avec la cuisine, et de rapporter chez eux le fruit de leur « travail ».

Depuis quelques années, nous accueillons les aînés au sein de la cantine pour partager des repas à thèmes avec les enfants.

Nos traditionnelles ventes de plats à emporter comme la tartiflette, le rougail et le poulet basquaise sont une excellente occasion de se régaler et d'aider notre association.

La collecte de ferrailles organisée avec ramassage à domicile de ferrailles en tous genres : nos bénévoles ramassent, trient, démontent parfois et l'ensemble des objets récupérés est revendu, nous assurant



un bénéfice non négligeable. Pour 2021, nous espérons vous donner une date. Alors, triez, stockez jusqu'à cette date et vous serez débarrassés de vos vieilleries tout en participant à une bonne action.

Rappelons pour terminer que notre partenariat avec l'équipe enseignante, toujours présente d'ailleurs et relais de nos différentes actions, permet de clôturer l'année scolaire dans la bonne humeur, par la traditionnelle kermesse de fin d'année. Après avoir assisté au spectacle donné par les enfants et leurs professeurs, tout le monde peut venir participer aux nombreux stands proposés. On y trouve des jeux de plein air comme Bob l'éponge, la course en sacs, les pêches à la ligne, le tir à la carabine, ... Tout ceci sera renouvelé nous espérons en 2021, généralement le dernier week-end de juin, si c'est le cas réservez un bon accueil aux enfants qui viendront vous proposer d'acheter des enveloppes toutes gagnantes !

Cette association, active ne pourra continuer à exister qu'avec la participation d'un grand nombre de parents d'enfants scolarisés (n'hésitez pas à vous faire connaître si cela vous tente) et le soutien par leur présence à nos différents événements de l'ensemble des habitants du village.

*Secrétaire de l'association
Jessica LARMIGNAT*

Au revoir, Françoise !



Après presque un quart de siècle au service des enfants dans le cadre de la cantine, Françoise PLEUVRY va goûter une retraite bien méritée. Entourée des présidents de la cantine successifs et de ses amis elle a fêté son départ qui fut un moment d'émotion !

Au nom de tous les enfants de Villiers : merci Françoise...

Marie-Pascale TAILLARD

Anciens Combattants d'Afrique du Nord

Projets de manifestations 2021

11 février 2021, à 15h, Assemblée

Générale, salle de l'Artésienne

24 avril 2021, Méchoui,

salle de l'Artésienne

8 mai 2021, commémoration

11 novembre 2021, commémoration

Concours de belote : l'organisation de celui-ci impliquant des difficultés multiples dans sa mise en œuvre il nous a semblé préférable de ne pas l'envisager cette année.



Sortie d'une journée : à l'étude pour courant mai-juin ou 2^e quinzaine de septembre.

Il va de soi que ces dates ne seront maintenues que si tout risque de contamination par la Covid 19 a disparu.

*Le président
Claude DESHAYES*



Le Club Créa a 5 ans

2021 ... j'ai 5 ans ! Oui, je suis né le 19 janvier 2016. Pour fêter l'événement, je vous invite à un petit retour sur mon passé 2020 : année spéciale, je ne vous ap-



prends rien... J'ai plein de projets mais un seul voit le jour : l'arbre de Pâques sur la place. **2019** : pour colorer l'été, j'accroche aux lampadaires des créations tricotées multicolores, agrémentées de notes de musique pour honorer notre harmonie municipale qui fête ses 150 ans (je suis un bien petit jeunot, à côté !). A la Saint-Gilles, je fais ma brocante, l'occasion pour vous d'acheter mes créations

à tout petit prix. Et mi-décembre, avec mes amis les commerçants et l'école, je suis présent sur la place pour la Soirée de Noël, soirée rendue possible grâce à la mairie et au comité des fêtes. **2018** : quelle année ! Je commence, pour le carnaval, par accrocher des masques géants représentant les 4 saisons dans les arbres de la place (vous vous souvenez de ces 2 arbres ?). Pour l'été, j'accroche des « jardins » aux lampadaires. En septembre, j'ai le grand honneur de confectionner la voile d'inauguration de la nouvelle cloche de l'église. Et en décembre, je suis présent à la soirée de Noël, sur la place. **2017** : un sacré défi pour l'été : habiller les 61 poteaux qui jalonnent les 2,5 kilomètres de l'axe routier qui traverse



Villiers-sur-Loir : 790 morceaux et 330 fleurs, tricotés par 30 personnes ! Et toujours présent sur la place en décembre pour la soirée de Noël. **2016** : pour le printemps, je crée des personnages et des animaux avec des pots en terre cuite. Pour l'été, j'accroche 8 cartes géantes réalisées en laine, illustrant les charmes particuliers de la commune : les vignes, les puits, le Loir ... Et début décembre, c'est moi qui ai l'initiative, avec l'aide précieuse de la mairie et du comité des fêtes, d'organiser le 1^{er} marché de Noël sur la place.

2021 : lorsque je pourrai rouvrir la porte de mon atelier, place Fortier, mes adhérentes et moi reprendrons nos activités : tricot et crochet, scrapbooking, quilling, couture, broderie et points comptés ... le lundi et le jeudi de 17h30 à 19h30. Venez nous voir ! Mon assemblée générale est prévue le jeudi 28 janvier.

Pour tout renseignement,
Joëlle GUÉRINEAU 06 24 94 33 93

Joëlle GUÉRINEAU

Comité des fêtes

Le comité des fêtes renouvelle les dates des manifestations pour l'année 2021.

Sachant que cette année, en fonction des mesures sanitaires, les fêtes n'ont pas été réalisées, seule une buvette a été tenue lors du concert sur la place le 30 juillet. Espérons que cette année nouvelle nous libère de ces contraintes et nous laisse réaliser nos manifestations habituelles.

Le comité des fêtes renouvelle son programme pour rythmer la vie des Villiersoises et des Villiersois, il vous convie le :

Dimanche 11 avril : chasse aux œufs de pâques, au Château de la Vallée

Dimanche 6 juin : méchoui au plan d'eau

Mardi 13 juillet : fête nationale au plan d'eau (concert de musique et repas champêtre)

Vendredi 3 septembre : lancement des 30 ans de P'tit Louis Laplanche (3 jours)

Samedi 4 septembre : traditionnelle Fête de l'Oie et Fête de la Saint-Gilles

Dimanche 5 septembre : brocante (gratuite)

Samedi 6 novembre : 1^{er} bal à l'Artésienne (Soirée choucroute)

Jackie BOURGUIGNEAU



Country dance en Vendômois

Création d'une association de Danse Country sur la commune de Villiers-sur-Loir le 5 février 2007 appelée CDV (Country Dance en Vendômois).

Nous nous retrouvons tous les mercredis (sauf pendant les congés scolaires) dans la grande salle de l'Artésienne en deux groupes :

Débutants de 18h45 à 20h00

Confirmés de 20h15 à 21h45



Pour la saison 2019/2020 nous étions 54 danseuses et danseurs avec seulement 4 hommes !

Pour la saison 2020/2021 nous sommes actuellement 23 danseuses et danseurs dont toujours 4 hommes !

Nous regrettons que la Covid 19, maladie sournoise, ait détruit toute convivialité et rencontre sur le parquet de danse.

Nous continuons à préparer l'avenir avec un énorme projet !



Préparation d'un Festival de danse Country avec la participation d'environ 500 danseuses et danseurs en tenue de Cowboys le 10 juin 2023 au plan d'eau de Villiers-sur-Loir. Nous vous communiquerons l'avancée de ce projet par le bulletin Municipal.

Le Président
Jacky MIRAULT

Energies vendômoises

L'association

Energies Vendômoises (www.energies-vendomoises.com) est une association locale et citoyenne forte d'une quaran-



taine d'adhérents et active dans la transition énergétique. Elle vise au développement d'une production locale d'énergie renouvelable avec et pour les habitants du territoire Vendômois, agissant selon un ensemble de valeurs fortes définies dans sa charte (www.energies-vendomoises.fr/doc/charte.pdf)

Avec le temps et la réussite des projets portés par la société citoyenne PICVERT issue du travail de l'association, Energies Vendômoises est devenu un exemple pour les collectivités du vendômois ainsi que pour les citoyens de la Région Centre. C'est ainsi que nous avons pu partager notre expérience à Blois, Meung/Loire et dans le Lochois où d'autres collectifs y ont été créés.

Nous tenons à remercier la municipalité de Villiers-sur-Loir pour l'utilisation d'une salle à l'Artésienne pour nos réunions et assemblée générale. L'année qui s'écoule a été difficile pour le tissu associatif mais les réunions de l'association ont pu être maintenues grâce au dynamisme de ses adhérents qui les ont organisées par visio-conférence pendant les périodes de confinement.

Toutes les compétences sont utiles (documents informatifs, pédagogiques à destination de divers publics, comptabilité, organisation d'événements, construction de maquette...) : venez nous rejoindre et participer à la transition énergétique en découvrant nos actions (programme des prochaines réunions sur www.energies-vendomoises.com/accueil/actualites) !

La société citoyenne «Picvert»

PICVERT SAS est une société citoyenne fondée en 2018 par 12 citoyens du Vendômois pour développer des projets d'énergies renouvelables sur notre territoire. Elle est aujourd'hui forte de près de 80 souscripteurs qui œuvrent à une création locale de valeur dans le respect de l'environnement.

En tant que société citoyenne, elle respecte les valeurs de la charte d'Energies Vendômoises :

- Participer à la lutte contre le réchauffement climatique par le développement des énergies renouvelables
- Avoir un ancrage local et travailler avec les entreprises, les collectivités et ses habitants du Vendômois
- Avoir une gestion transparente et démocratique où « un(e) actionnaire = une voix »
- Proposer une alternative aux placements financiers traditionnels avec un objectif de long terme tout en participant à l'indépendance énergétique du territoire.

PICVERT produit de l'électricité sur une toiture d'un bâtiment Valdem à Vendôme et participe financièrement au site de production des Galliennes à Montoire-sur-le-Loir.



Projets à l'Initiative de Citoyens Vendômois
pour des Energies Renouvelables sur le Territoire

Ses ressources financières proviennent des habitants du Territoire Vendômois et de prêts bancaires. La vente de l'électricité avec des contrats sur 20 ans permet d'assurer la pérennité de la société.

Notre société citoyenne participe à la transition écologique et est reconnue comme un partenaire local de premier plan et est économiquement bénéficiaire dès son premier exercice de production !

Pierre FOURNET-FAYARD

Football club de Villiers-sur-Loir

Pour cette saison 2020-2021, il a fallu s'organiser différemment suite à la crise sanitaire : respect des gestes barrières, port du masque hors du terrain, émarginement de tous les acteurs et spectateurs lors des matchs ...

Côté sportif, une saison plutôt bien démarrée pour l'équipe première qui commence par trois victoires et une défaite avant l'arrêt des compétitions (3^e au classement).



Un peu plus compliqué pour l'équipe réserve qui commence par 3 défaites et une victoire (7^e au classement). Pour notre réserve, une entente a été reconduite avec la JS Naveil.

Actuellement nous n'avons aucune date de reprise et nous ne savons pas sous quelles formes vont reprendre les compétitions vu le retard accumulé.

Du côté des manifestations, nous avons annulé notre vente annuelle de calendriers.

Nous attendons de connaître l'évolution de la crise sanitaire ainsi que la planification de nos futurs matchs afin de pouvoir organiser notre bal et notre tournoi.



L'ensemble du bureau et des joueurs du FC Villiers-sur-Loir a hâte de retrouver les terrains et ses supporters.

*Ecole de foot-ball pour les jeunes
06 65 12 54 78 (voir NTVA)*

Florent TESSIER

Gaïa yoga



L'association Gaïa Yoga fête sa 3^e rentrée cette année. Rentrée particulière liée comme chacun le sait, à la crise sanitaire. Déjà impactés, sur notre fin de saison, nous avons fait notre possible pour satisfaire au mieux nos adhérents. Ne pouvant pas pratiquer dans nos salles habituelles, l'association, et par les initiatives de son intervenante, Céline LEVIER, ont mis en place entre mai et août, des marches méditatives dans les bois, ainsi que des cours plein air, afin de pouvoir garder ce lien avec nos adhérents.



De plus, Céline a enregistré durant tout le 1^{er} confinement, une quinzaine de vidéos de yoga, pour que chacun puisse pratiquer chez soi. Suite au nouvel arrêt de nos cours début novembre, nous avons repris cette initiative, et une vidéo par semaine est ainsi réalisée et mise à disposition de nos pratiquants sur Youtube : www.youtube.com/channel/UCQhQwks4T9gfgfLLpsmZmPw/videos

Bien sûr cela ne remplace en rien les cours en présentiel, mais cela nous permet de maintenir notre activité et de satisfaire chacun, en attendant de pouvoir nous retrouver sur les tapis dans de bonnes conditions.

Florianne RUELLE



Karaté

Comme chaque année, les cours ont repris en septembre au club de karaté de Villiers-sur-Loir.

Les objectifs du club sont de promouvoir et de populariser les arts martiaux traditionnels japonais, d'enseigner ceux-ci dans le respect des traditions martiales, aux élèves venant pratiquer à la salle des associations l'Artésienne à Villiers-sur-Loir. Un art martial correctement enseigné et bien appris doit déboucher sur la maîtrise de soi et des autres. Mais ceci prend du temps, beaucoup de temps...

Les élèves participeront aux compétitions de katas et de combats organisées par la ligue TBO et le département.

Vous pouvez vous inscrire tout au long de l'année. 2 cours d'essais sont offerts. La cotisation pour la saison sportive est fixée à 100 € pour les enfants et 110 € pour les adultes (comportant l'adhésion à l'assurance de la Fédération Française de Karaté et la licence).

Les cours sont assurés par Jean-François MAGNIEZ 3^e dan et Christophe BOURGUIGNEAU pour les enfants et les adultes le mardi de 18 h 30 à 19 h 45.

La crise sanitaire provoque depuis mars 2020 de gros soucis pour maintenir les cours dans de bonnes conditions et a profondément perturbé l'année. Nous espérons reprendre les cours dès que ce sera possible afin que chacun puisse reprendre une activité sportive. Le nombre de licenciés est en baisse.

Je souhaite que cet article vous donne envie de nous rejoindre.

Président : M Jean-François MAGNIEZ
Président d'honneur : M Jacques VAILLARD
Trésorier : M Gilles RONCAY
Secrétaire : Mme Christelle LEGROUX

Jean-François MAGNIEZ



Les Fées de l'(H)Être

Les Fées de l'(h)être ont emménagé à Villiers-sur-Loir depuis un an. Créée fin 2016 par Sophie RAIVE, comédienne, l'association défend l'art vivant, l'écologie et la transmission.

Elle propose des ateliers, un spectacle pour les tout-petits et des événements festifs comme l'organisation de la soirée d'Halloween qui a eu lieu le 31 octobre 2019 à l'Artésienne.

La prochaine date à l'Artésienne sera, on l'espère, au printemps, même formule que pour Halloween mais sur le thème du renouveau de la nature : des ateliers créatifs, un conte en musique, une buvette pour passer un moment festif en famille. Rejoignez l'équipe de bénévoles qui ne demande qu'à grandir.

L'association intervient à l'école de Villiers dans le cadre des TAP pour faire découvrir le monde de la marionnette aux enfants.

Tenez-vous au courant de notre agenda en vous inscrivant à la Newsletter, en écrivant à info@lesfeesdelhetre.fr et visitez le site www.lesfeesdelhetre.fr ou la page Facebook
Contact 06 14 67 62 09

Tiroluret

Tiroluret est un spectacle interactif pour les enfants de 0 à 3 ans composé de jeux chantés et de jeux de doigts qui font partie de notre patrimoine oral. Le décor est graphique et on peut le toucher. Le public et l'artiste sont sur le même tapis de 5 mètres sur 6, des cubes démontables en mousses et tissus de différentes matières créent, après la représentation, un lieu d'exploration.

Le temps de représentation est court (10-15 minutes), spécialement adapté à l'attention du tout-jeune public, et la rencontre



se complète avec une découverte sensorielle de plus de 15 matières différentes dans le décor. La jauge est réduite, plusieurs représentations sont données dans la même journée pour une qualité d'écoute et de transmission à son maximum.

Tiroluret a été créé dans le Vendômois en février 2019 dans le cadre du festival Graines de lecteur. Il a été joué à Savigny-sur-Braye, Selommes, Joué-lès-Tours (37) et à Saint-Claude (39).

Ateliers marionnettes pour enfant

Pour les 3-6 ans, nous avons un atelier de découverte avec des petits animaux et insectes, des marionnettes doudou à gaine. A partir de 6 ans, on propose de la construction de personnages simples, à partir de matières recyclées la majeure partie du temps (tissus, papier, laine, boutons...). Différentes formes peuvent être vues : marottes, marionnettes chaussettes, marionnettes sur table, théâtre d'ombre. Découverte du jeu, de la manipulation et de la mise en scène. Elaboration de scénettes, de dialogues, avec les personnages créés.

Nous avons aussi mis au point des stages «théâtre en famille». Pendant 3 h, adultes et enfants jouent avec les techniques de l'acteur : jeu de groupes, communications, improvisations, les règles changent et on s'amuse en bousculant les repaires.

Événements :

Dés 2017, l'association a voulu créer un événement tout public, participatif et intergénérationnel, mêlant spectacle et transmission. La date du 31 octobre a été retenue, ce qui nous a permis de proposer un Halloween différent avec une équipe de bénévoles. Au programme de ce moment festif inspiré de la nature automnale : ateliers créatifs, goûter, conte en musique. Toujours dans un esprit de transmission, création et zéro déchet.

A la demande, d'autres événements ont vu le jour : comme une collaboration avec une artiste peintre Liska LLORCA, conte et peinture en direct à Notre-Dame-d'Oé (37) ou encore une soirée cinéma plus débat en plein air dans une ferme du territoire.

Artisanes de l'éphémère, les fées recherchent de nouvelles formes de représentation, revendiquent des circuits nouveaux, poussent la curiosité et s'inspirent de la nature.

Sophie RAIVE

Société musicale

Une année sans fausse note... Ou presque !

C'est une habitude : chaque samedi, à 18h, il y a répétition. De une heure trente à deux heures de travail, dans la bonne humeur habituelle. Une année rythmée normalement par les différentes manifestations : mais cette année, pas de 8 mai, pas de concert d'été, pas de 14 juillet, pas de Saint-Gilles, pas de 11 novembre, pas de Sainte-Cécile ni de concert pour nos aînés, pas de cérémonie de vœux à préparer... Une salle de musique désespérément vide... Bien sûr des répétitions de janvier à mars, une petite reprise de septembre au confinement, un grand plaisir, de courte durée, à se retrouver et à refaire de la musique ensemble !



En ces temps confinés, chacun travaille plus ou moins son instrument chez lui, mais il manque malgré tout un peu de motivation...

De jolis projets malgré tout : un déjà réalisé, l'achat de trois timbales afin d'enrichir le pupitre des percussions, et un projet pour le printemps 2021, le travail en cessions autour de la musique des Balkans, animées par Rémi Delangle, notre ami clarinettiste Villersois.



Que l'année 2021 vous soit douce... et musicale !

Odile MÉSANGE

Néovent

Malgré la fermeture de ses activités lors du confinement débuté au mois de mars, le club de voile de Néovent a su mobiliser ses ressources et proposer une fois de plus un accueil de qualité dès sa réouverture.

Les différents projets et aménagements réalisés ont permis de proposer les habituels stages de pleine nature et stages de voile à destination des enfants du territoire dans les meilleures conditions sanitaires possibles. Le déplacement du point location à l'entrée de la structure a offert un accès en plein air favorable au déroulement de l'activité et à l'accueil des publics. Tous les efforts consentis ont été

et d'encadrer les cycles de voile scolaire à destination des écoles du territoire. Les 17 élèves de la classe de CM2 de Villiers-sur-Loir ont été les premiers à bénéficier de ce nouveau dispositif, avec la réalisation d'un cycle de voile en optimist et catamaran de 6 séances.

Surfant sur la vague de son succès estival, l'organisation du traditionnel stage de pleine nature des vacances de la Toussaint a connu un franc succès, avec pas moins de 21 participants âgés de 6 à 14 ans. La semaine suivante, c'est une douzaine de marins d'eau douce qui se sont rassemblés au Pouliguen pour un stage de voile en mer organisé par Néovent, en planche à voile ainsi qu'en dériveur double.



récompensés par une fréquentation considérablement accrue au cours de l'été.

Le succès des activités nautiques s'est poursuivi en septembre avec un certain nombre de nouveaux pratiquants venus gonfler l'effectif des habitués. En cette rentrée 2020, l'activité école de voile adulte ainsi que la planche à voile ont été particulièrement plébiscitées. Les adhérents du club ont pu découvrir leur nouvel encadrant, Louis FOLLENFANT, éducateur sportif en apprentissage, originaire de Villiers-sur-Loir. Louis participe d'ores et déjà à la gestion administrative et à l'encadrement des publics, dont le Club des Pirates et le Club des Robinsons (accueil périscolaire du mercredi proposé par Néovent) qui ont vu arriver récemment de nouveaux participants.

En lien avec la Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois, Néovent s'occupe désormais d'organiser

Depuis l'entrée en vigueur du second confinement, le protocole sanitaire renforcé établi par l'association a permis de maintenir ouvert l'accueil périscolaire du mercredi. Les activités sportives du samedi sont malheureusement en pause, mais le club et ses dirigeants ont profité de l'évènement mondial du Vendée Globe pour solliciter les adhérents et maintenir le lien avec le club. Ainsi une équipe Néovent s'est créée et a rejoint les quelques 850 000 participants virtuels sur la célèbre application Virtual Regatta. Ne ménageant pas leurs efforts, les bénévoles et salariés du club préparent leur retour sur l'eau !

Vous remerciant d'avance pour votre travail,

Florent COLLIN

Chef de Base et Directeur des Activités

06 40 41 72 20

contact@neovent.org



Tennis club

Au regard de la situation sanitaire il est peu motivant de faire un compte rendu d'activités du club, tant celles-ci ont été perturbées. Quoi qu'il en soit et la situation étant la même pour tout le monde, nous allons essayer quand même, il est plus qu'important de ne pas se laisser aller.

Nous avons débuté l'année avec 2 groupes de 6 enfants le mercredi après-midi, un groupe de plus de 11 ans le samedi en lien avec le club et dans la salle de Lunay. Le 4 janvier, avec plusieurs clubs du secteur Nord, et toujours organisé par notre moniteur Cyril TANVIER, les enfants ont pu participer à un stage de tennis qui s'est déroulé sur les 2 courts couverts du Sanitas à Vendôme. C'était une journée particulièrement agréable.

Puis à partir du 12 mars, nous avons dû arrêter nos activités jusqu'au 15 mai, date à laquelle, avec mille et une conditions draconiennes, nous avons pu reprendre un peu d'activité. Devant les différents protocoles difficiles à mettre en œuvre, nous avons décidé d'annuler notre tournoi qu'il nous aurait tenu à cœur de réaliser. Les mesures s'étant assouplies par la suite nous avons pu organiser un stage de tennis pour les enfants le mercredi 8 juillet. Ce stage a eu lieu à Azé. Puis du



8 au 23 août avec les clubs du secteur Nord, nous avons organisé un tournoi qui s'est déroulé sur les clubs de Villiers-Azé, Naveil et St-Ouen. Pour une première, ce tournoi a rencontré un succès certain et nous a permis de nous retrouver et de resserrer les liens.

Le 12 septembre nous avons organisé une animation à Azé au cours de laquelle nous avons pris les inscriptions au club. Nous

avons été victimes de notre succès, vu que les créneaux horaires ont été rapidement remplis. Nous avons dû reprendre une demi-heure de cours avec notre moniteur, ce qui représente un investissement financier supplémentaire. Devant l'incertitude de la situation pandémique, notre intervention aux temps d'accueil périscolaires à l'école de Villiers-sur-Loir n'a pas été reconduit. Nous avons envisagé une animation avec les enfants ainsi qu'un stage adulte en décembre. Nous avons engagé 2 équipes dans les championnats d'hiver du secteur Nord. L'année était bien partie, jusqu'à la mise en place du deuxième confinement, qui une fois de plus nous oblige à suspendre nos activités.

Nous avons tenu notre assemblée générale le 12 septembre à Azé, elle aura lieu à Villiers-sur-Loir l'année prochaine. Voici le nouveau bureau :

Président : Philippe GUELLIER

Vice-président : Damien DUVEAU

Secrétaire : Xavier FOLLENFANT

Secrétaire adjoint : William DUVEAU

Trésorier : Fabien HUBERT

Trésorier adjoint : Mikaël COUBARD

Membres : Vincent NAHAL, Emmanuel NOSCKOWICZ

Il est pour l'heure difficile de présenter les futures activités du club. Nous espérons vivement le report des championnats



d'hiver, la tenue des championnats d'été et bien sûr notre tournoi la deuxième quinzaine de juin.

La situation à l'heure où vous lirez ces lignes n'est pas enthousiasmante, espérons des jours meilleurs, restons vigilants et prenons soin de nous tous.

06 89 32 98 30 - 06 98 96 72 27

Philippe GUELLIER

Virades de l'espoir

Depuis 1998 une équipe de bénévoles solidaire œuvre pour vaincre la Mucoviscidose. Nous avons tenu notre traditionnelle Virade de l'espoir tous les derniers week-ends de septembre, d'abord modeste, nous avons tissé un réseau de partenaires et de soutiens renouvelés depuis plus de 20 ans qui nous a permis d'agrandir notre manifestation afin de proposer de plus en plus d'activités et d'attractions pour tous les âges, complétées par des animations conviviales au fil des ans : concert de Gérard LENORMAN (2010), La Bretagne et la mer (2012), la montgolfiade (2015), YvanJ et sa sculpture « vitalité insufflée » (2017), la Bretagne

nions de préparation et de soirée de clôture n'ont pu se tenir. Nous avons tout de même essayé de faire de notre mieux pour récolter des fonds pour l'association. Le recours à la communication virtuelle (dons en ligne, « mon défi » ... ont permis à ce jour d'obtenir 2 600 €. Quelques activités respectant les règles de distanciation se sont déroulées en septembre 2020 : la pétanque à Lignières, l'enduro à la carpe à Saint-Firmin, les cyclos au départ de Villiers-sur-Loir. Ce qui nous permet de réunir 9 432 €. Et ce n'est pas fini ... Votre soutien est important, la recherche fait de grands progrès. Le Défi en ligne est toujours ouvert et en suivant ce lien <https://mondefi.vaincrelamuco.org/projects/virade-du-vendomois> vous soutenez la cause de vaincre la Mucovis-



(2018). Tout cela n'est rien sans vous : marcheurs, cyclos, vttistes, pêcheurs, amateurs de voitures de collection ou de tir à l'arc ou simplement bons vivants qui vous retrouvez en septembre sous le soleil ou sous la pluie pour passer un bon moment et nous assurer votre soutien. Des moments de partage qui ne sauraient être effacés et que nous pouvons espérer retrouver en 2021. Les Virades de l'espoir représentent près de la moitié des ressources financières de l'association. Grâce aux dons, Vaincre la Mucoviscidose finance des projets de recherche, optimise la prise en charge médicale, apporte un soutien moral aux patients et permet la sensibilisation du grand public. En 23 ans, Les Virades de l'espoir en Vendômois ont récolté 669 390 € soit une moyenne annuelle de 30 000 €. L'organisation de notre édition 2020 a été bousculée par la Covid 19. Les réu-

cidose en versant un don à notre association. Notre but est d'atteindre la somme de 10 000€. Tournons-nous vers l'avenir et 2021, nous sommes déjà dans la préparation de la 24^e édition. Le rallye cœur de France est prévu le même week-end que la date nationale des Virades de l'espoir. Nous prévoyons donc d'avancer d'une semaine Les Virades de l'espoir en Vendômois, soit les 18 et 19 septembre 2021, avec des actions d'ores et déjà renouvelées : les randonnées équestres de Saint Firmin, l'Enduro à la carpe, le tournoi de pétanque de Lignières ... Nous espérons vous y retrouver nombreux, en toute sécurité. D'ici là portez-vous bien et nous vous disons à très vite pour de nouvelles aventures dans le partage et la bonne humeur. Les bénévoles des Virades de l'espoir en Vendômois.

Ghislain VISSE • Aurélie HAUDRY

Villiers Tout Terrain

Nous sommes une association créée en 2016 autour de la pratique du VTT à titre de loisir sportif. En 2020, nous comptons un effectif stable d'une vingtaine d'adhérents prêts à en découdre dans la bonne humeur le mercredi soir et le dimanche matin !

Cette année, nous avons apporté deux changements au fonctionnement de l'association. Le premier est la possibi-



lité d'accueillir des mineurs de plus de 14 ans avec accord parental. Le second est la création de deux groupes de niveaux pour le dimanche matin. A savoir, les sportifs les plus matinaux partent vers 8h30 et les moins assidus partent à 9h30. Les deux groupes se retrouvent vers 11h45 au club house (terrain de foot) pour partager un moment ensemble et se raconter les exploits de la matinée !

Côté randonnée organisée par l'association, cette année en mars devait avoir lieu la seconde édition de La Villiersoise, toujours en partenariat avec la Ligue Contre le Cancer.

Malheureusement la Covid-19 en a décidé autrement.... Mais ce n'est que partie remise puisque nous avons déjà réservé le 21 mars 2021 ! Nous conserverons le même fonctionnement : 2€/participant (VTT ou marche) reversé à la Ligue.

Nous espérons faire encore mieux que 2019 où 260 VTTistes et 350 marcheurs avaient pu découvrir notre belle vallée du Loir sous un magnifique soleil !

Julien ORTET : 06 28 43 37 49

AAPPMA Thoré/Montoire

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

L'année 2020 fut très perturbée par l'arrivée du virus Covid19. Les alevinages en truites de Pâques et les manifestations n'ont pu être réalisées. Les membres du bureau en sont désolés et remercient les pêcheurs de leur compréhension. La seule satisfaction, c'est une augmentation de vente de cartes de pêche de 10 %.

Des opérations de nettoyage ont été effectuées sur les plans d'eau de Sougé et de Tréhet par des bénévoles.

Un alevinage en poissons blancs a été fait dans les plans d'eau d'Azé, (100 kg de gardons), Lunay, (100 kg de gardons), à Saint-Martin-des-Bois (200 kg de gardons) et à Saint-Quentin (200 kg de gardons + 100 kg de carpes).

Saison 2021

Le bureau a décidé :

- Un alevinage supplémentaire en truites sur les parcours habituels
 - Un enduro carpes et un concours carnassier sont prévus, à des dates qui ne sont pas encore fixées.
 - L'école de pêche ayant fonctionné anormalement en 2020, un tarif réduit est proposé aux élèves inscrits en 2020 pour la saison 2021
 - Un entretien au plan d'eau de Saint-Quentin est prévu en début d'année
- Le tarif de la carte de pêche reste inchangé.



Une opération de parrainage de nouveau jeune pêcheur par une carte majeur est mise en place. (Voir tous renseignements : www.cartedepeche.fr)

ÉCOLE DE PÊCHE

L'école de pêche a débuté début octobre et compte 6 enfants. L'inscription est toujours possible pour 2021 au 06 64 03 62 63

Tarif des cartes de pêche

Carte interfédérale	100 €
Carte « majeur »	78 €
Carte « mineur »	21 €
Carte « découverte femme »	35 €
Carte « hebdomadaire »	33 €.
Carte « journalière »	10 €
Carte « découverte »	6 €
Timbre EHGO seul	30 € à confirmer

Point de vente : Bar «Côteaux du Loir» Villiers-sur-Loir

Ou sur le site : www.cartedepeche.fr (mensualisation possible)

En espérant que la saison 2021 puisse se dérouler dans des conditions normales.

Le bureau de l'association vous souhaite une bonne année 2021.

Halieutiquement.

AAPPMA Thoré-Montoire
470 Les Clouzeaux 41360 Lunay
02 54 72 04 41 - 06 80 14 20 23
aappmadethorelarochette@gmail.com

Serge SAVINEAUX- Adeline MIRAUT



Triathlon

Sevrée d'organisation en mai et juin, l'US Vendôme triathlon a malgré tout proposé pour les licenciés et les non licenciés une animation triathlon le samedi 26 septembre à Villiers-sur-Loir et ainsi pu profiter encore des beaux jours. Pas de chronomètre, pas de dossard, pas de certificat médical, juste le plaisir de découvrir ce sport ou de se mesurer aux autres.

Le principe était simple : les concurrents participent par équipe de 2. L'équipe nage ensemble puis part en Bike & Run (1 VTT pour 2. L'un court pendant que l'autre pédale et vice-versa)

Une animation plébiscitée par les participants pour la plupart novice dans la discipline, Albert PIGOREAU (maire

de Villiers-sur-Loir), et Séverine DURIN (présidente de l'USV-UA) ont pu constater le plaisir des concurrents de cette organisation proposée dans des conditions sanitaires sécurisées.

Le soleil a accompagné les 35 équipes inscrites.

6 équipes étaient constituées par des binômes issus de l'association ALVE qui propose de l'accueil de jour pour les personnes déficientes mentales. Un beau projet pour cette association vendômoise et une fierté pour les triathlètes vendômois d'avoir pu leur proposer ce moment de sport.

On espère tous vous retrouver, en pleine forme, les 29 et 30 mai 2021 pour le week-end triathlon.

Jérôme LEFER



Le Train Touristique de la Vallée du Loir : TTVL

Bilan de la saison 2020

Triste saison due à l'épidémie de coronavirus : le contexte sanitaire n'a pas permis au Train Touristique de la Vallée du Loir de circuler.

Néanmoins, comme vous pourrez le lire ci-dessous, nos activités n'en ont pas été réduites pour cela. Il faut également penser à la saison 2021 qui sera sans doute encore bien difficile.

Saison 2020

Elle a été consacrée à un gros travail de mise à jour de tous les documents concernant la sécurité, le matériel et l'infrastructure.

Par ailleurs, nous avons mis en place un nouvel organigramme avec une répartition précise des tâches et procédé au renouvellement du bureau qui aura en charge la préparation de la saison 2021.



Circulations 2021

Départ de l'ancienne gare de Thoré

Du 13 mai au 26 septembre,

Les samedis, dimanches et jours fériés

Départ à 14h25 - Retour 17h15

Voyages supplémentaires du 8 Juillet au 29 Août,

Le dimanche matin : Départ 9h30 - Retour 12h15

Le jeudi matin : Départ 9h30 - Retour 12h15

Voyages supplémentaires du 13 juillet au 10 août

Le mardi matin : Départ 9h30 - Retour 12h15



Tarifs : Plein tarif : 14 €

Tarif « groupes » : 12,50 €.

Jeunes de 5 à 16 ans : 8,50 €

Titulaires d'une carte d'invalidité

à 80% : 8,50 €

Gratuit pour les moins de 5 ans.

Association TTVL

Mairie 41100 Thoré-la-Rochette

02 54 72 95 03

ttvlmairie@orange.fr

www.ttv.fr

Office de Tourisme de Vendôme :

02 54 77 05 07

Claude GERMAIN

L'Allée de la Vallée d'hier

La municipalité de Villiers-sur-Loir va cette année engager la transformation de l'allée de La Vallée en promenade publique. Ainsi s'achève la modernisation du centre de notre village. C'est le moment d'en savoir un peu plus sur ce lieu que nous allons fréquenter nombreux après son aménagement. « La Vallée » tel est le nom de cette belle allée, qui, depuis la rue principale du village, conduit au château du même nom. Elle fut au XIX^{ème} siècle la grande entrée du château : une entrée fort noble, digne des visiteurs et des châtelains de la Vallée. Pratique et bien carrossable pour les voitures à cheval et les premières automobiles de la Belle Époque. Bel alignement de tilleuls ou de châtaigniers entre ses deux portails, elle servait aussi aux habitants du quartier de la Berthelotière et de la Boissière pour se rendre faire leurs courses au bourg. C'est encore le cas aujourd'hui. Elle sert aussi aux promeneurs qui butent sur le portail du bout, obstinément fermé, qui leur ferme le chemin du parc boisé du château et se demandent ce qu'il peut bien y avoir au-delà de cette grille fermée. Alors essayons de percer le mystère de ces lieux et d'éclairer nos lecteurs, sur l'histoire de ce joli coin de notre village, en remontant le temps d'aujourd'hui jusqu'au lointain Moyen-Âge.

Ce n'est pas au départ une voie communale : c'est une « avenue » ou une « allée de château », dont la commune a fait l'acquisition autour des années 1990. Majestueuse, notre belle allée est encadrée de deux portails monumentaux : celui qui ouvre sur l'avenue du 11 novembre (dont la restauration est devenue très urgente !) et celui, superbe, qui marque l'entrée de l'actuelle colonie de vacances de la ville de Stains. Il vient d'être réalisé par un ferronnier, ouvrier de la commune de Stains : quel beau travail d'artisanat d'art ! La grille d'entrée plus ancienne, côté rue, est ornée en son sommet d'une lettre « S » en ferronnerie. Cette initiale est la manière d'indiquer l'identité du propriétaire : aujourd'hui la commune de Stains ? Peut-être, mais le même S peut désigner aussi bien d'anciens châtelains historiques. Cette lettre nous servira donc de fil conducteur.

S pour Stains

Le château de La Vallée est, aujourd'hui, la propriété d'une commune populaire de Seine-Saint-Denis. Depuis 1947, à l'initiative du maire communiste M. Bordes, dans l'ambiance si particulière de la Libération, le château aristocratique et bourgeois est devenu une colonie de vacances pour les pauvres gamins sous-alimentés des banlieues parisiennes à l'issue des années de privation que fut l'occupation. On donna à ce centre de « remise en forme » le nom d'un des héros de la Résistance communiste : Paul Vaillant-Couturier. On y organisa en 1949 une belle fête d'inauguration, reprenant la tradition de l'ouverture du parc aux villageois pour des fêtes populaires : des fêtes pour les prisonniers pendant la guerre aux manifestations pour la mucoviscidose. Les temps changent, les choses demeurent.

Le domaine est fermé et clos de murs, enserré dans ses bois et le château, trop lointain, ne se laisse pas voir depuis l'allée. Le portail de la colonie laisse quand même apercevoir le parc, le chemin qui court vers le fond du vallon, les pelouses bien vertes, les arbres magnifiques. On peut se consoler en faisant le tour à pied par le sentier des Caves Loupin, un endroit des plus pittoresques de Villiers, si animé naguère par les vigneron. De là on s'engage sur le sentier qui monte sur la gauche, d'où on aperçoit enfin le châ-

teau, puis on contourne ensuite les bois de la Vallée jusqu'aux vignes du plateau, on traverse ceux de La Cave au bout du parc du château, pour redescendre vers la Berthelotière et revenir ainsi à la grille du château. Le tour du propriétaire en somme. C'est une bien belle balade. Avec des vues panoramiques sur les lointains au-delà du Loir.

Pour en revenir à la « colo », les gens les plus âgés du village se souviennent, dans les années 50 ou 60, des cohortes de bambins encadrés par leurs « monos » visitant le village, ses commerces et ses beaux paysages champêtres. Aujourd'hui on les voit filer vers le plan d'eau qui les attire beaucoup. Ils ont la chance d'occuper un des plus merveilleux paysages qui soient, fait de main d'homme autant que par la nature, et c'est justement ce qui fait son charme... Le domaine de La Vallée est, comme l'indique son nom, niché au fond d'un vallon orné de pelouses, d'arbres de haute tige et d'espèces exotiques. On peut le comparer à un autre vallon qui lui ressemble : la Vallée aux Loups où vivait Chateaubriand. Ils sont caractéristiques des parcs à l'anglaise aménagés un peu partout en France naguère. Dans les deux cas, au fond d'un parc tout en longueur, entre deux co-teaux, se cache le château environné de ses ornements, parterres de fleurs, statues, etc...



Inauguration de la colonie de Stains en 1949



les enfants de la colonie au sortir de la boulangerie

S pour Saladin

C'est une belle demeure dont Stains fait l'acquisition en 1947 auprès d'une famille d'industriels orléanais, les Saladin, qui y venaient en villégiature dans les années 30 et 40. Eux-mêmes avaient succédé à d'autres riches industriels souvent originaires du Nord de la France à la recherche d'un climat plus ensoleillé que celui des environs de Lille. La liste des différents propriétaires avant les Saladin n'a guère d'intérêt ; ce sont tous des bourgeois cherchant un lieu agréable à la campagne, pour des vacances au soleil, avec leur famille, une assez nombreuse domesticité et vivant là surtout l'été au milieu des fleurs et des chants d'oiseaux, avec salle de billard, salon de musique, belle salle à manger, bow-window sur le jardin arrière et ses parterres disparus, nombreuses chambres pour les invités, bientôt l'électricité générée par un moteur à essence et aussi un des premiers tennis de la région. Tout un style de vie que l'on ne rencontre plus guère de nos jours en Vendômois, une époque ancienne. Le maire de Stains de 1947 exprima un clair sentiment de revanche sociale en prenant possession des lieux ! Et s'empessa de faire poser un panneau « propriété privée » à l'entrée, ne souhaitant pas que les habitants du village continuent à se promener librement dans le parc du château devenu prolétarien.

La closerie des Godineau et des Montigny.

Remontons maintenant le temps pour s'intéresser aux familles aristocratiques qui y vécurent depuis le règne de Napo-

léon Ier jusqu'à la liquidation de 1889 par le dernier occupant.¹. L'histoire commence par une modeste closerie, comme il y en avait tant aux alentours depuis La Garelière jusqu'au Coudray. La closerie de La Vallée est aux XVII^e et XVIII^e siècles, une maison des champs pour une famille ayant sa résidence habituelle à Vendôme. Les premiers possesseurs connus avec certitude par les archives sont les Godineau, grands notables locaux, dont on voit les plaques mortuaires en l'église de la Trinité. Ils la possèdent pendant quatre générations jusqu'à la Révolution et le départ pour Paris du dernier des Godineau, médecin à la capitale.

Puis en 1802 elle passe aux Montigny-d'Eschalard, famille de Les Hayes, assez puissante en Vendômois, qui la conserve jusqu'en 1849. En 1802, c'est un cadet sans fortune, Louis de Montigny, qui l'achète au moment de son mariage avec Renée d'Eschalard, dont la mère est née Vié et possède la métairie de Villechâtain, d'où ce choix. Hélas, Louis de Montigny meurt très tôt en 1811. Sa veuve Renée, sans enfants, incapable de subvenir aux frais, transmet à son frère Louis général d'Eschalard la propriété de Villiers.

1. Je résumerai car tout ceci a été publié dans le Bulletin de la Société archéologique de Vendôme pour ceux que cette histoire intéresserait Voir le Bulletin de la Société Archéologique et Scientifique du Vendômois en 2012.

1840 : le château du général d'Eschalard

C'est le général d'Eschalard qui entre 1835 et 1840 fait construire à la place de la petite closerie, un grand château digne de son rang de « maréchal de camp » sous Louis-Philippe et en fait une vraie résidence aristocratique de haut rang. En ce temps-là, la seule route d'accès au château est ce qui, de nos jours, est devenu un sentier longeant la propriété un peu au-delà des caves Loupin. Cette route était devenue impraticable en raison des agissements des vignerons « mangeux de terre », qui la grignotaient chaque jour un peu plus. D'Eschalard entre en conflit avec ses voisins vignerons qui, aménageant les caves Loupin, créent devant une vaste esplanade pour le passage de leurs charrettes, si bien que le vieux chemin en surplomb, le sentier de nos jours, devient trop étroit et dangereux, les voitures du châtelain y versent facilement. Il ne peut plus entrer chez lui en toute sécurité et fait un procès. Les châtelains finissent par se résoudre à créer leur propre chemin privé, pour desservir noblement leur domaine : ainsi naît l'idée de créer la belle allée de La Vallée ! Il y faudra des décennies, tant l'enchevêtrement des propriétés était et est encore prodigieux dans notre village !

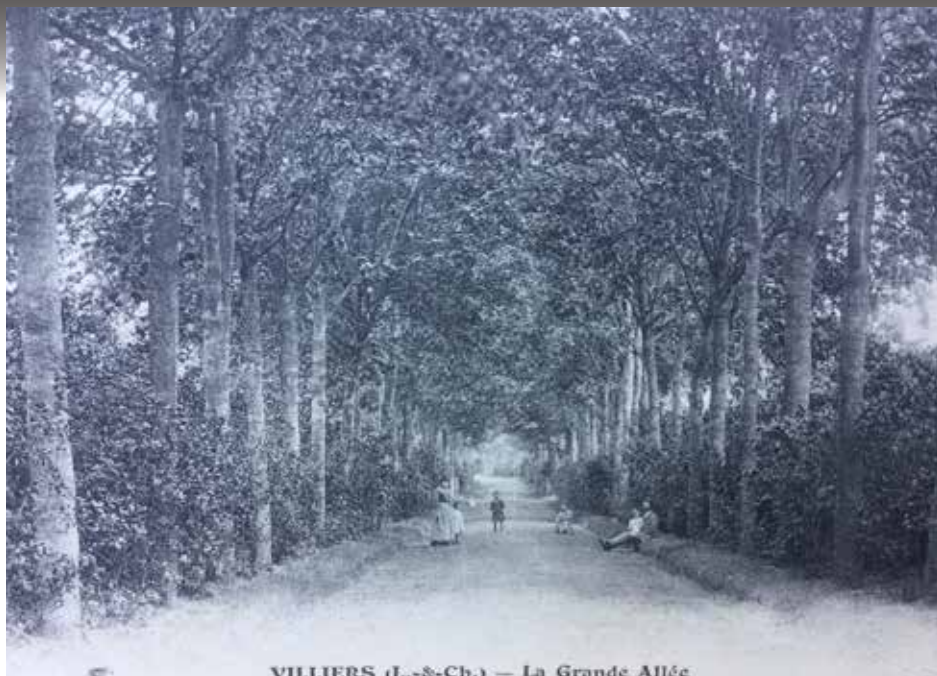


Les Waresquiel créateurs de l'allée de La Vallée

Ce sont les successeurs du général, les Waresquiel qui la réalisent. Ils font l'acquisition des terrains qui les séparent de la rue principale du village. Ils conçoivent une allée d'un seul tenant, telle qu'elle existe aujourd'hui, depuis le grand portail de la rue du 11 novembre jusqu'au portail de la colonie, à l'entrée du parc, traversant la rue de la Couture située en

plein milieu. Ils achètent, en 1871, la « métairie de La Couture », le 8 de la rue du 11 novembre, et placent là leur portail sur rue. Commencent les travaux, mettent en place l'entrée monumentale, scellent les grilles sur un mur-bahut... puis se rendent compte de l'erreur ! Celle d'une allée qui déboucherait en plein ravin de la Rose à l'entrée de leur parc et serait inondable. Ils revendent la métairie en 1888, mais conservent le terrain qui leur permet de déplacer de quelques mètres la future allée. Et construisent un second portail identique au premier... Résultat bizarre : deux portails identiques sur la rue. L'un menant au château, l'autre desservant une bien modeste métairie... Et autre bizarrerie : le nouveau portail ne ferme en rien la propriété... puisque l'allée est librement ouverte sur la rue de la Couture, A quoi sert-il ? Eh bien, de simple décor ostentatoire pour épater les visiteurs du pays venus en voisins ou ceux de la capitale arrivant par le train qui dessert désormais Vendôme. La symbolique de la belle avenue d'accès à un château l'emporte sur toute considération pratique. Au fond, c'est une « Belle inutile » !

Quant au château, il a changé de mains : les d'Eschalard l'ont vendu en 1849 à Charles, comte de Waresquiel. L'homme est un magnat du Second Empire extrêmement riche tant en actions industrielles qu'en immeubles de rapport à Paris et en terres en Belgique et en Flandre. Un personnage digne de Zola et de la Curée. Il est attiré dans notre région par un neveu ayant convolé avec une des demoiselles du château des Radrets à Sargé. C'est ainsi qu'il découvre les charmes du Perche et du Val du Loir. Venu de Lille, possessionné en Belgique, après avoir soutenu l'Empereur Napoléon Ier dans sa jeunesse, il est proche après 1849 de son neveu Napoléon III. Membre de l'élite des deux Empires français. Il sera nommé maire de notre commune, car à cette époque les maires étaient nommés par le pouvoir et non élus. Il n'était pas souvent dans son château où vivaient sa femme et ses deux filles. Il résidait à Paris dans le quartier de l'Europe rue de Milan. On peut visiter son hôtel particulier rue de Milan, près de Saint-Lazare, qui abrite « La vie du rail » surmonté des mêmes blasons que son monument funéraire au centre de notre cimetière communal. Il a deux filles, dont une, après sa mort, réside à Villiers avec sa mère devenue veuve. Ce sont des Dames de



charité, pieuses, œuvrant pour soulager la misère, en particulier en 1871, avec le bon Docteur Silly, autre bienfaiteur, laïc celui-là, offrant des meubles et des objets de valeur à la paroisse, à la musique qui les conservent encore aujourd'hui, tels que le secrétaire d'ébène de la sacristie ou la bannière de la musique de Villiers.

S pour Sterlin

La dernière des Waresquiel, très mal mariée, ne trouve rien de mieux que de léguer tous ses biens de Villiers à son ancien cocher Alexandre Sterlin, un bien curieux personnage et un triste sire de toute évidence. Il fut néanmoins conseiller municipal, et c'est lui le nouveau S du portail, le nouveau châtelain de La Vallée. A peine sa bienfaitrice enterrée, en 1889, il épouse une jeune allemande alors même que la France préparait la Revanche contre les Prussiens. Très vite ruiné et berné par sa nouvelle épouse, une aventurière apparemment, criblé de dettes, dépassé par ses folles dépenses, poursuivi par le neveu, héritier légitime, il est saisi et le château mis en vente judiciaire en 1880. Le règne du

cocher-châtelain n'aura duré que deux courtes années : il repart s'enterrer dans l'anonymat parisien. C'est la fin peu glorieuse de la dernière occupation de notre château de la Vallée par des membres de la noblesse ; juste un siècle après 1789 et la Grande Révolution. Ensuite vient la litanie des grandes familles industrielles sans grand relief. Sans aucune attache locale et qui ne font jamais souche chez nous. Des étrangers au village.

Aux origines : La Vallée Vaulevrier

Mais avant la Révolution que s'est-il passé dans ce vallon ?

Si l'on remonte bien plus haut dans le temps, la Vallée dépendait au Moyen-Âge du Fief ou Vallée Vaulevrier, du nom de la famille qui en était propriétaire. Le lieu ne devait pas être fort habité, mais fait surtout de terres et de bois. Le « fief de Vaulevrier » était assez vaste, englobait la Boissière. Le hameau de la Berthelotière en était le centre. La résidence des seigneurs y était établie, en position dominante, sur les hauteurs, au débouché du plateau. Les seigneurs, les Vaulevrier dominaient une grande partie de notre paroisse. Ils ont dû la développer, défricher les bois fort denses sur les hauteurs et dans les vallons, établir des tenanciers paysans et cultivateurs avant de s'effacer. Les Vaulevrier sont de petits nobles titulaires d'un fief de Villiers, compris dans la mouvance du Comté de Vendôme. On trouve leur trace dans les archives au XIV^e siècle. Un certain Macé de Vaulevrier est attesté en 1362 comme propriétaire du bois du même nom. Il rend hommage à la seigneurie de Courtiras pour 40 arpents de bois séant au Bois de Vau-



Vente du château en 1880

levrier. Ce qui veut dire que La Vallée est un démembrement du fief de Courtiras, connu depuis le XI^e siècle pour être quasiment le plus important du Vendômois. Appartenant aux seigneurs de Poncé, puis à l'Hôtel-Dieu de Vendôme, enfin au collège de l'Oratoire. Une partie de son territoire boisé, environ 25 hectares est détaché au profit des Vaulévriers à Villiers. Lesquels ont d'autres terres tenues du Comte de Vendôme : ainsi Pasquier de

filles, parfois par simple achat. Allard, le bourgeois, succède donc en 1583, aux nobles Vaulévriers à la tête du fief qui porte leur nom et des terres de La Vallée. Le nom de « fief Vaulévrier » logiquement disparaît, remplacé par le nom de « fief de la Berthelotière ». Ce fief, bien que possédé par des bourgeois de la ville, relève à « foy et hommage » du château et châtellenie de Vendôme, donc des Bourbon-Vendôme, puis du Roi à partir d'Hen-

mais une simple closerie de revenu agricole et de villégiature estivale propriété des Godineau au XVIII^e siècle. Une grosse maison bourgeoise plus quelques bâtiments annexes construits le long du chemin qui de Vendôme mène à La Ville-aux-Clercs à travers les bois. Ce chemin est de nos jours le « ravin de la rose » qui traverse le parc et débouche sous les maisons du village vers la plaine et le Loir.



Vaulévrier en 1374 « avoue » qu'il tient son fief du comte de Vendôme et rend hommage à ce haut et puissant seigneur.

Mais leur lignée semble disparaître entre 1524 et 1583. En 1583, révolution ! Apparaît Robert Allard, premier bourgeois à la tête de ce fief noble. C'est le début d'une longue suite et le signe d'une évolution définitive. Les roturiers remplacent les écuyers à la tête des fiefs nobles ! Un « aveu » de ce fief est rendu en 1610, au Duc, César de Vendôme, fils bâtard du roi Henri IV : le seigneur s'appelle alors Florent Prevost et n'est plus « escuyer ». Il n'est qu'un roturier qui a fait l'acquisition du fief noble de Vaulévrier ou de La Berthelotière. Depuis la fin du XV^e siècle le phénomène est enclenché : les bourgeois, qui ont acquis fortune et puissance en négociant, en fabriquant et en créant de la richesse derrière les murs des villes, envahissent le monde des villages et s'emparent des anciens fiefs et des prérogatives des nobles. Ils leur succèdent parfois en épousant leurs

ri IV en 1589. On ne change jamais rien en France ; on conserve les anciennes coutumes même obsolètes. Quant à la Vallée, elle a pris son autonomie en tant que maison rurale. Séparée désormais de La Berthelotière, elle n'est pas un fief,

Après la Révolution, les bourgeois de Vendôme, installés dans leurs closeries campagnardes, et les vieilles familles de la noblesse rurale fusionnent au sein du monde mêlé des élites du XIX^e et du premier XX^e siècle. Bientôt le milieu local s'ouvre et s'élargit grâce à une plus grande mobilité : les nouvelles grand-routes royales et les diligences, puis les premiers trains rapprochent tout le monde. Seuls les paysans ne sortent guère de leur village, sauf pour leur service militaire ou les guerres lointaines. Et les châtelains de Villiers sont alors originaires d'Orléans, du Nord ou de Paris d'abord aristocrates, puis capitaines d'industrie ensuite. De nos jours enfin, il n'y a plus de châtelains mais des enfants d'une banlieue naguère ouvrière, aujourd'hui reflet de la « diversité », de la mondialisation, des migrations de population. Nos nouveaux châtelains de La Vallée, nos petits colons de Stains, ont souvent des racines plus africaines que locales. Ainsi va la vie, ainsi va l'histoire à l'échelle des générations ! L'histoire de La Vallée en est un reflet.

Gérard et Catherine ERMISSE



La fête de la Saint-Gilles, une belle histoire

En raison de la pandémie, notre fête de la Saint-Gilles a dû être annulée et c'est avec le cœur lourd que le comité des fêtes et la municipalité se sont résignés à prendre cette décision.

Cet événement tant prisé des Villiersoises et Villiersois est un marqueur de la vie de notre village.

Remontons le temps pour découvrir l'origine de cette fête et son évolution.



Pourquoi la Saint-Gilles à Villiers ?



Gilles est un moine bénédictin d'origine grecque, il se fait remarquer, très tôt, par sa piété. Fuyant sa popularité, il embarque pour Marseille et se réfugie à Saint-Gilles-du-Gard comme ermite, puis connaît dès le VIII^e siècle un culte médiéval extrêmement populaire, il fait preuve d'humilité et de grande bonté. Cette destination deviendra par la suite une étape du grand pèlerinage de Rome aussi bien que de celui de Compostelle.

Des hordes de Sarrasins s'abattent sur le Gard dans les années 710, provoquant des ravages sur les églises, abbayes et monastères. Gilles et ses religieux s'enfuient alors en direction d'Orléans pour se placer sous la protection de Charles Martel, ce qui explique probablement la présence de nombreux édifices à l'effigie de saint Gilles dans notre région et donc à Villiers.

Un pèlerinage s'instaure à partir du XV^e siècle vers l'église de Villiers chaque année le jour de la fête du saint, soit le premier dimanche de septembre jour anniversaire de sa mort. Une foule considérable s'y pressait, le saint est invoqué par

les pèlerins pour la guérison des maladies nerveuses comme l'anxiété, la peur et la protection des enfants. A l'époque, la coutume consistait à prendre un repas à base d'oie après la cérémonie religieuse. Les Villiersois profitaient de cette manne pour vendre leurs produits, une foire s'organisa autour de l'église.

Gilles devint le deuxième patron de Villiers après saint Hilaire.

Après la révolution 1789, une fête est organisée le 1^{er} dimanche de septembre suivie d'une foire.

Au fil des siècles cet événement perdure, toujours le premier dimanche de septembre. Cette fête sera entourée de réjouissances qui ont évolué au fil du temps.



A travers le temps !

Afin de vous permettre de découvrir ou de raviver les souvenirs de cette manifestation traversons les XIX^e et XX^e siècles.

Nous avons sélectionné quelques documents des années passées qui sont ancrées dans l'histoire de Villiers.

En 1806, le calendrier Grégorien est rétabli et c'est le 1^{er} dimanche de septembre qu'on retrouve la fête de la Saint-Gilles avec une foire aux bestiaux le lendemain.

1869, Création de la société musicale qui s'inscrit naturellement avec un concert dans le programme de la fête depuis cette date.

Le 6 septembre 1891 est consacré au traditionnel pèlerinage et à la foire. Lundi 7 septembre Inauguration de la nouvelle école présidée par le Député-maire Alphonse Rivière suivie d'un immense banquet et d'un feu d'artifice.

En 1900, pour inaugurer le siècle, une foire se tient avec concours de chevaux, vaches laitières, vaches grasses présentées par les maquignons.



Dès le début du XX^e siècle, on parle de « l'assemblée » de la Saint-Gilles, dénomination qui perdurera au moins jusqu'après la 2^e guerre mondiale. A noter que le terme est toujours utilisé pour les fêtes de village de nos jours.

La fête foraine et les chevaux de bois font leur apparition le dimanche 2 septembre 1928, l'assemblée écoute un concert de l'Harmonie municipale, et assiste au concours et à la remise de prix pour les plus beaux animaux.

C'est les 6 et 7 septembre 1931 qu'est mentionnée pour la première fois la vente « d'oies découpées et de bonnes galettes » à la boulangerie Cotteret (Bar de Flora et Romain Aubry). Un petit tour à la foire et la journée se termine à l'auberge chez Rentien (auberge du petit vin blanc actuelle) où on peut participer à un grand bal et profiter des attractions.



1943 La commune de Villiers-sur-Loir compte 42 de ses soldats prisonniers en Allemagne. La kermesse est organisée à leur profit par le comité d'assistance aux prisonniers de guerre dans le parc du château de la Vallée.



La foire aux bestiaux disparaît en 1959 avec l'apparition de la mécanisation agricole. Si le dimanche 6 se déroule de façon traditionnelle, lundi 7 l'assemblée admire une exposition de matériels agricoles et applaudira au gymkhana de tracteurs organisé par les jeunes agriculteurs de Villiers-sur-Loir.



1978 : L'organisation de la Saint-Gilles est reprise par le Comité des Fêtes juste créé, présidé par Monsieur Minier.

La fête est décalée au samedi et dimanche. Samedi 3 défilé et danses avec les majorettes de Sargé, concert de la musique de Villiers, bal des ménages à la salle des fêtes avec Pier Feeler. Le dimanche fête foraine et course de petites charrettes anciennes dont chaque participant est déguisé.



Depuis 1986 la Saint-Gilles se déroule sur l'ensemble du week-end avec le samedi soir le repas sur la place agrémenté de rillettes d'oie à l'apéritif et de cuisses d'oies. La soirée se termine par un bal donné également sur la place. Le dimanche, diverses attractions, jeux et démonstrations de danses sont proposés.



1990 Première brocante.

Depuis 1978 les Présidents du Comité des Fêtes se succèdent. Leur dévouement et celui des bénévoles qui les entourent n'a jamais faibli. Un grand merci à Marcel Minier, Michel Hersant, Gerard



Célerin, Roger Ricco, Jean-Claude Fichet, Thierry Bureau, Marcel Rouhaud, Dominique Dejean, Thierry Bureau, Nicolas Roubalay, Jackie Bourguigneau.



Depuis 2018, à l'initiative des organisateurs, un événement exceptionnel est mis à l'honneur chaque année : le premier fut la coulée et la montée de la nouvelle cloche de l'église.

En 2019, la célébration des 150 ans de la société musicale.



2020

Cette année cela devait être la célébration du 30^e anniversaire du P'tit Louis Laplanche. Mais un virus est passé par là !

2021

Mais l'histoire ne s'arrête pas là, et dans ce moment compliqué où le coronavirus crée la peur et l'anxiété chez nos concitoyens, ne doutons pas que le Comité des Fêtes, associé à l'Harmonie Municipale sauront très vite se mettre en ordre de marche, sous l'œil bienveillant de saint Gilles, pour préparer l'édition 2021 de notre fête si populaire et fédératrice.

La belle histoire continue.....

Marie-Pascale TAILLARD



Infos pratiques

MAIRIE

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi, de 13h30 à 18h

(fermeture semaine du 15 août)

Secrétariat de mairie :

☎ : 02 54 72 90 83

Fax : 02 54 72 73 96

mairie@villierssurloir.fr

ELUS & AGENTS

Conseil Municipal

Maire

Albert PIGOREAU

Maires-Adjointes et Délégué

Delphine JOSÉ-JULIEN : Affaires scolaires, social, qualité de vie

Michel LECOSSIER : Travaux, voirie, réseaux divers, bâtiments

Marie-Pascale TAILLARD : Commerce, artisanat, affaires culturelles, valorisation culturelle et économique, communication

Françoise MÉRAUD-BOYER : Urbanisme, finances et environnement

Conseillers Municipaux

Mario JOSÉ

Didier SALOU

Belinda CANY

Thierry LEFERT

Madeleine GOUJON

Cyril MOREAU

Claire REGNAULD

Odile MÉSANGE

Stéphane ADAM

Nadine BLONDEAU

Services Municipaux

Personnels de la commune

Service administratif

Rose-Marie BLATEAU, secrétaire de mairie

Isabelle DAGUENET

Christelle MÉTIER

Service technique

Nicolas CORMIER, responsable

Franck ARMBRUSTER

Mathieu COUTY

Personnel école et entretien

Maryline BELLANGER

Dominique FILLATRE

Séverine MEILHON

Sylvie NEUILLY

Cynthia PIGOREAU

REPRÉSENTANTS ÉLUS

Conseillers départementaux

Monique GIBOTTEAU

02 54 58 43 51

monique.gibotteau@departement41.fr

Philippe GOUET

02 54 58 43 51

philippe.gouet@departement41.fr

☎ 02 54 80 90 73

Député

Pascal BRINDEAU

☎ 02 54 89 01 72

pascal.brindeau@assemblee-nationale.fr

Sénateurs

Jean-Marie JANSSENS

☎ jm.janssens@senat.fr

Jean-Paul PRINCE, suppléant de Jacqueline GOURAULT

ADMINISTRATIONS

Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois (CATV)

Hôtel de Ville

Guichet unique (carte d'identité, passeport, inscription services communautaires...)

BP 20107

41106 Vendôme Cedex

☎ 02 54 89 42 00

courrier@territoiresvendomois.fr

Hôtel des Finances

Trésorerie, Centre des Impôts et Service du Cadastre

120 Bd Kennedy 41106 Vendôme Cedex

☎ 02 54 23 15 15

Direction Départementale des Territoires– Maison de l'État

17, quai de l'Abbé Grégoire

41012 Blois Cedex

☎ 02 54 55 73 50

Conseil Départemental 41

Place de la République,

41020 Blois Cedex

☎ 02 54 58 41 41

Préfecture du Loir et Cher

1, Place de la République

41006 Blois Cedex

☎ 02 54 70 41 41

Sous-préfecture de Vendôme

Maison de l'État

BP 101 - 8 place St Martin

41106 Vendôme Cedex

☎ 02 54 70 41 41

Syndicat ValDem (déchetterie)

☎ 02 54 89 41 17

Ouverture déchetterie de Naveil :

mardi, jeudi 14h /17h

Vendredi, samedi 9h/12h et 14h/17h30

ASSOCIATIONS

Culture

Bibliothèque

Nancy MÉNARD

66, avenue Pierre Armand Colin

☎ 02 54 72 94 03

Club Créa

Joëlle GUÉRINEAU

41, avenue du Petit Thouars

☎ 06 24 94 33 93

Club Informatique

Stéphane ADAM

16 rue du Clos St Hilaire

☎ 02 54 72 76 07

Philatélie

Jean-Claude RAJALU

6 rue de la Boissière

Société musicale

Pierre JUMERT, Président

11 rue de Chantereine

☎ 02 54 72 91 39

Odile MÉSANGE, Directrice

39 avenue du 11 novembre

☎ 02 54 72 90 71

Trompes de la Boissière

William VOGT

24 rue Raimbaudière

41100 Thoré-la-Rochette

☎ 02 54 72 82 65- 06 81 32 57 10

Les Fées de l'(h)ête

Laure FICHER

Sophie RAIVE

☎ 06 14 67 62 09

16, rue du 8 mai 1945

41800 Montoire-sur-le-Loir

Sport

Country Dance en Vendômois

Jacky MIRAULT

12, allée André Lorieux
41100 Saint-Firmin-des-Près
☎ 06 11 85 03 94

Entente Football Jeunes

Naveil – Thoré – Villiers – Azé

Adam SINAMALÉ

14bis, rue de Villepoupin
☎ 06 65 12 54 78

Football Seniors

Adam SINAMALÉ

14bis, rue de Villepoupin
☎ 06 65 12 54 78

Karaté

Jean-François MAGNIEZ

40 hameau de Rochambeau
41100 Thoré-la-Rochette
☎ 06 89 84 22 28

Fédération de pêche

Animation au plan d'eau

Rémi CARBON

☎ 02 54 90 25 60

Tennis

Philippe GUELLIER

Les Minières 41100 Azé
☎ 02 54 80 61 74 / 06 89 32 98 30

Tennis de table

Françoise LANDRY

☎ 02 54 72 99 21

Vendôme Triathlon

Teddy SOULIS

☎ 06 23 80 04 01

Jérôme LEFER

☎ 02 54 77 78 20 / 06 02 31 05 45
vendometriathlon@yahoo.fr

Villiers Tout Terrain

Julien ORTET

8 rue des Cent Ecus
☎ 06 28 43 37 49

Voile et Sports de nature

Néovent

Fabrice LECAT

☎ 06 88 03 03 43

Gaïa Yoga

Floriane RUELLE

☎ 06 60 26 04 30
gaiayogavendome@gmail.com

Bien-être et danse

Eliane CAMBIER

☎ 06 31 74 40 40

Anciens

Amicale des Retraités

Gymnastique d'entretien

Catherine PÉREON

22 rue de la Garelière
☎ 02 54 72 92 21

Anciens Combattants d'Afrique du Nord

Claude DESHAYES

45, rue de la Garelière
☎ 02 54 72 91 87

Autres associations

Amicale des Sapeurs-Pompiers

Fernand JUMERT

12, avenue du Petit Thouars
☎ 06 73 19 29 15

Association Française de Lutte contre la Mucoviscidose

Ghislain VISSE

12 route de St Vrain
41100 Saint-Firmin-des-Près
☎ 02 54 23 61 17
ghislain.visse@wanadoo.fr

Association des usagers TGV

Stéphane ADAM

16 rue Clos St Hilaire
☎ 02 54 72 76 07

Association Foncière

Albert PIGOREAU

56, rue de la Boissière
☎ 02 54 72 90 46

Comité des Fêtes

Jackie BOURGUIGNEAU

54, avenue Pierre Armand Colin
☎ 02 54 80 57 30 / 06 08 09 18 75

Société de Chasse

Jérôme HERVET

26 rue du coteau St André
☎ 02 54 89 75 11

Energies vendômoises

Alain BURON

☎ 06 33 12 68 38
www.energiesvendomoises.com

VIE SCOLAIRE

Groupe scolaire « Louis Gatien »

Marjorie RANDUINEAU

26 avenue du Petit Thouars
☎ 02 54 72 91 34

Cantine Scolaire

Angélique DUBOIS

47 avenue du 11 novembre
☎ 02 54 72 88 64

Association sportive et culturelle de l'USEP

Sylvain FLACHAIRE de ROUSTAN

☎ 02 54 72 91 34

URGENCES ET SANTÉ

Gendarmerie

☎ 17 ou 02 54 86 45 10

Sapeurs-Pompiers

☎ 18 / 112

SAMU

☎ 15

Centre anti-poison

☎ 02 41 48 21 21

Dépannage électricité

ENEDIS (particuliers)

☎ 09 693 218 73

Dépannage gaz naturel

GRDF

☎ 0 801 412 441

Dépannage ligne téléphonique

☎ 3900 Orange

☎ 1013 SAV Orange

Infirmières libérales

Adeline BOURGET

3, place Fortier
☎ 06 58 69 50 23

Orthophoniste

Mathilde ROUILLON RENARD

51, avenue Pierre Armand Colin
☎ 02 54 77 58 80

Ostéopathe DO

Romain MARGUERIE

☎ 06 43 57 88 48

Centre Hospitalier D. Chanet

98 rue Poterie, BP 108,
41106 Vendôme Cedex
☎ 02 54 23 33 33

Clinique du Saint-Coeur

10 bis rue Honoré de Balzac,
41100 Vendôme
☎ 0826 399 932

Pharmacie du Gué du Loir

5 route de Vendôme, 41100 Mazangé
☎ 02 54 72 11 21

Pharmacie de Naveil

16 rue Henri de Toulouse Lautrec
41100 Naveil
☎ 02 54 77 86 46

Thérapeute Psychocorporelle

Aurélie TRONCHET

3, rue du Docteur Silly
☎ 06 12 78 84 11

Psychopraticienne et hypnothérapeute

Malika DIAMBRI

15 rue du Clos Saint Hilaire
☎ 06 78 97 14 16
<http://psy-vendome-diambrialika.fr>

Praticienne massage bien-être

Sah'Zen - Sophie HERAULT

20 rue des Plans d'eau
☎ 06 03 64 05 99
www.sahzen.fr

Sophrologue- Sylvothérapeute

Laurence PAGANUCCI

16, avenue Ronsard
☎ 06 70 76 68 07
www.laurence-paganucci-sophrologue.com
contact@laurence-paganucci-sophrologue.com

Psychanalyste-Superviseur-Analyseur de Pratiques Professionnelles

Yasmine GAUTIER

1bis, rue du Coteau Saint-André
☎ 06 60 72 81 37

OFFICE NOTARIAL ET IMMOBILIER

Notaire

Prisca BRUEL

2, place Fortier
☎ 02 47 43 85 05

Conseiller indépendant en immobilier

SAFTI - Christophe HÉMERY

☎ 06 77 54 47 43
christophe.hemery@safte.fr

TRANSPORTS

Taxis

Taxi du Vendômois

Anthony TRETON

16 rue Françoise de Lorraine
41160 La Ville-aux-Clercs
☎ 06 14 02 87 04 / 02 54 23 60 82

Frédéric JOSSO

27 rue de la Boissière
☎ 02 54 72 14 83 / 06 85 91 23 29

Rochdi SFAR

149 rue des Quatre Huyes 41000 Vendôme
☎ 06 72 09 07 80

Transports en commun

Transports Move

Guichet unique Territoires Vendômois
☎ 02 54 89 43 40
move@territoiresvendomois.fr

Gare TGV (Vendôme-Villiers)

Avenue des Cités Unies d'Europe
41100 Vendôme
☎ 36 35

ARTISANAT ET COMMERCES

Commerces alimentaires

Boulangerie-Pâtisserie

Boulangerie Villiersoise

4 place Fortier
☎ 02 54 72 90 89 (fermé le lundi)

Boucherie-Charcuterie-Traiteur

Yannick REVERSÉ

2 av. du 11 novembre
☎ 02 54 72 90 49 (fermé le lundi)

Epicerie-Produits frais-Pressé

PROXI SERVICE

+ Point Vert Crédit Agricole (retrait argent)

Cécilia BOUDENB

8 place Fortier
☎ 02 54 72 90 06 (fermé le mercredi)

Fruits et légumes

Provence Vendômois (printemps/automne)

Catherine COTHENET

et Georges POURREZ

ZA La Croix Noury
☎ 02 54 72 72 52

Miel

Le rucher de Saint-André

Maël BOUBET

19, rue Besnard Ferron
Tél : 06 44 04 26 67

Réparation et vente automobiles et matériels agricoles

**Garage-chauffage
électricité-sanitaire**

Garage SANDRÉ

1 rue de la Ratèlerie
☎ 02 54 72 92 44

Garage-dépannage-

Vente automobiles

Garage HUBERT

62 av. du Petit Thouars
☎ 02 54 72 90 78

Bâtiment et travaux publics

Constructions Métalliques

SN ID Construction

50 av. du Petit Thouars
☎ 02 54 72 76 02
www.id-construction.com

**Rénovation habitat
maçonnerie générale**

Yvonnick GABLIÉ

1 rue du Clos de Vaucroix
☎ 06 72 33 25 66

Autres artisans de travaux de la maison

Electricité Générale

RP Services

Pascal REBOULLEAU

5 rue des Loges
☎ 02 54 72 76 72/06 29 73 65 49

**Peinture, revêtements
de sols et murs**

Laurent Décors

2 rue de Villepoupin,
41100 Naveil
Dépôt : 104 avenue Pierre Armand Colin
☎ 02 54 72 87 13/06 18 40 12 21

**Customisation de meubles,
peinture,déco, trompe l'œil,
agencement intérieur**

Nyne

102 av Pierre Armand Colin
☎ 06 62 88 10 28
nyneconcept@gmail.com

Multi-Services

Terrassement et bâtiment

Mario JOSÉ

48 avenue du 11 novembre
☎ 06 83 39 56 83

Travaux extérieurs et espaces verts - Paysagiste

ADH Paysage

Anne et Dominique HERVET

39 avenue des Rondaizes
☎ 02 54 72 79 49
www.adh-paysages.com

Entretien espaces verts

Damien TRETON

2 rue Dr Silly
☎ 02 54 77 99 95 - 06 72 84 88 30

Viticulture

La Cave

Cave Coopérative du Vendômois

60 av. du Petit Thouars
☎ 02 54 72 90 69
caveduvendomois@wanadoo.fr
Vente directe

Maison Jumert

Vigneron indépendant

Françoise et Florent JUMERT

4 rue de la Berthelotière
☎ 02 54 72 94 09/ 06 70 44 13 92
cavejumert@gmail.com
Vente directe

Salon de coiffure

Bigoudis Coiffure

Delphine LETANT

7 place Fortier

☎ 02 54 72 90 53 (fermé lundi)

Conception de tentes et jeux pour enfants

Tiphaine PROUST

29, avenue du 11 novembre

☎ 06 71 95 74 64

ASSISTANTES MATERNELLES

Blandine BOULANGER

23 rue de la Garelière

☎ 02 54 72 76 05

Marie-Christine GAZEAU

12 rue des 100 Ecus

☎ 02 54 72 79 11

Nathalie GOUJON

1 rue de Villepoupin

☎ 02 54 72 72 34

Isabelle MASSUARD

24 avenue Ronsard

☎ 06 74 72 88 22

Sylvie MORISSET

4, rue de la Fuye

☎ 02 54 72 76 75

Amandine VINCENTI

21 avenue du Petit Thouars

☎ 06 86 14 41 18

SERVICES

La Poste

18 avenue du 11 novembre

☎ 02 54 72 90 66

Du lundi au vendredi : 13 h 30 à 16 h 20

Samedi : 11h-12h

HÉBERGEMENT/ RESTAURATION

Hébergement,

Gîtes troglodytes

Dominique DESCOUREAUX

Les Iris, 18 rue du Coteau St André

gites41@orange.fr

☎ 02 54 72 12 37

Chambres d'hôtes de charme

Chambre d'Hôtes n° 1199

Christine DUFOUR-DELATTRE

Rue de la Papillonnière

☎ 02 54 72 88 20/06 11 63 63 89

Monique et Jean-Pierre RENARD

19 rue du Coudray

☎ 02 54 72 90 81

Hans TIMMERS

4 avenue du 11 novembre

☎ 02 54 72 72 49

Hansadele41@aol.com

Meublés de tourisme

Nancy et Jean-Yves MÉNARD

1 rue du Coudray

☎ 06 30 48 10 29

lecoudray.villiers@gmail.com

Patrick LARA

15, avenue du Petit Thouars

☎ 06 34 20 17 83

Jérémy DEVRIEZE

74, avenue Pierre Armand Colin

02 54 77 05 20

cote.coteau@orange.fr

Centrale de Réservation

Antenne départementale

des Gîtes de France

5 rue de la voûte du Château

BP 249 - 41001 Blois Cedex

☎ 02 54 58 81 63/02 54 56 04 13

gites41@orange.fr

www.gites-de-france-blois.com

Restauration et bar

La Marmite Express

Café – restaurant – presse

Mikael COLLET

Gare TGV

☎ 02 54 85 10 83

Café-tabac-PMU-carburant

Flora HAMON et Romain AUBRY

(fermé le lundi)

6 place Fortier

☎ 02 54 72 91 32

Vente ambulante

Crêpes et galettes

Atelier Breizh Mobile

Bruno AUBRY

Le mercredi à partir de 17 h 30 place Fortier

☎ 07 70 60 88 72

Pizzas

Jean-Luc Cissé

Le vendredi à partir de 16 h place Fortier

☎ 06 70 85 90 53`

Crustacés

Cédric TESSIER

Le vendredi à partir de 16h30 place Fortier

(de septembre à avril)

Ostréiculteur 85230 Bouin

Tél : 02 51 68 70 16 - 06 16 37 38 80

huitres.vendee.tess@orange.fr

Tarifs communaux 2021

LOCATION DE L'ARTÉSIENNE - Maison des Associations

Lieu		Période	Villiersois	Hors commune et Professionnels
Grande salle (incluant le foyer)	Soirée (à partir de 18h30)	Hiver	180 €	290 €
		Été	110 €	220 €
	1 journée	Hiver	280 €	460 €
		Été	210 €	390 €
	2 ou 3 jours	Hiver	410 €	610 €
		Été	340 €	540 €
Foyer 1 jour	Hiver	110 €	230 €	
	Été	80 €	200 €	
Foyer 2 à 3 jours	Hiver	180 €	300 €	
	Été	130 €	250 €	
Espace traiteur		Hiver/été	50 €	80 €
Cautiion			800 €	
Forfait ménage			200 €	
Non-respect consignes			20 €	
Forfait poubelles			50 €	
Perte de badge ou autre clé			50 €	
Tarif spécial associations extérieures qui proposent des animations ouvertes aux Villiersois et ayant un caractère d'intérêt général.				250 €

LOCATION MATÉRIEL

OBJET	Associations communales	Autres
Location Matériel	Vaisselle (assiette, couverts, tasse, verre, flûte)	Offert 0,12 € /pièce
	Pichets - corbeilles à pain	Offert offert
	Tables/unité	Offert 3.5 €
	Chaises/unité	Offert 0.5 €
	Bancs/unité	Offert 0.7 €
Vaisselle manquante ou cassée	Vaisselle (assiette, couverts, tasse, verre, flûte)	2 € 2 €
	Pichet	6 € 6 €
	Corbeille à pain	2 € 2 €
	Bac gris + couvercle	15 € 15 €

CIMETIÈRE 2/3 commune 1/3 CCAS

Concession	15 ans	150 €
	30 ans	300 €
	50 ans	501 €
Colombarium	15 ans	234 €
	30 ans	450 €
	50 ans	720 €
Cavurne	15 ans	75 €
	30 ans	150 €
	50 ans	252 €

DÉPANNAGE

Dépannages urgents	50 €/h les jours ouvrables de 8h à 17h
Services communaux et Services des Eaux et de l'Assainissement, en partie privative, effectués par les employés communaux	65 €/h le samedi et les jours ouvrables de 6h à 8h et de 17h à 20h 80 €/h le dimanche et les jours ouvrables de 20h à 6h

DIVERS

Visites touristiques Coteau St André et Eglise	En individuel	4 €/personne
	Groupes à partir de 10 personnes	3 €/personne
Garderie	Prix à la demi-heure quel que soit le jour	1 € /la demi-heure 0,5 € /le quart d'heure
	Emplacement taxis	120 €/an
Droit de place	Vente ambulante	20 €
	Vente régulière (ex pizzaïolo)	15 €/trimestre

Les associations

ACTIVITES	JOURS ET HORAIRES	LIEUX	CONTACT
ÉCOLE DE TENNIS	17h/18h 6/8 ans : mercredi ; 8/12 ans : jeudi > 13 ans : samedi matin Adultes : jeudi 19h à 22h	Courts Azé Gymnase Lunay	Philippe GUELLIER 06 89 32 98 30
ÉCOLE DE KARATÉ	Enfants : mardi 18h15/19h45 Adultes : mardi 20h/21h30	Grande salle de L'Artésienne	Jean-François MAGNIEZ 06 89 84 22 28
ÉCOLE SPORTS DE NATURE	Mer 13h30/17h30 canoë, voile, golf, arc, escalade, vtt	Plan d'eau	Fabrice LECAT 06 40 41 72 20 www.neovent.org
ÉCOLE DE VOILE SPORT	Samedi 13h30/17h30 optimist, laser, 420	Plan d'eau	
STAGE MULTISPORTS/VOILE	Pendant les vacances scolaires (Février/Paques/Été/Toussaint)	Plan d'eau	
INITIATION VOILE ADULTES	Session été/automne - Cours adultes dériveur et planches à voiles. Les samedis matins de 10h à 12h30	Plan d'eau	Teddy SOULIS vendometriathlon@yahoo.fr
RENDEZ-VOUS- FORME SÉNIORS	Marche nordique - Paddle Fitness - Entretien musculaire. Le samedi après-midi	Plan d'eau	
VENDÔME TRIATHLON ÉCOLE DE TRIATHLON	Ecole : mercredi 14h/15h30 vélo, course pied. jeudi 18h45-19h30, samedi 18h-19h, dimanche 17h30-18h15 (natation Maillottes adultes). Adultes : mercredi 18h30-20h course à pied, dimanche 9h-12h vélo	Plan d'eau	
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE L'USEP École de Villiers	Mercredi suivant calendrier disponible à l'école de 13h30/17h	Différents sites	Sylvain FLACHAIRE de ROUSTAN 02 54 72 91 34
ÉCOLE DE FOOTBALL	(U7) : mardi 18/19h	Match Naveil	Adam SINAMALÉ 06 65 12 54 78
	(U9) : mercredi 18h/19h30 - vendredi 18h/19h	Match Villiers	
	(U11) : mercredi 17h30/19h - vendredi 17h45/19h	Match Naveil	
	(U13) : mercredi 17h15/19h - vendredi 18h45/20h	Match Thoré	
	(U15) : mardi 18h30/20h - jeudi 18h30/20h	Match Thoré	
	(U18) : mardi 18h45/20h - jeudi 18h45/20h	Match Naveil	
FOOTBALL SÉNIORS	Mercredi/vendredi à 19h	Stade Villiers	Adam SINAMALÉ 06 65 12 54 78
AMICALE RETRAITÉS	Gymnastique d'entretien Mardi 10h15/11h15 Jeux de société Mardi 14h/17h30	Foyer l'Artésienne	Catherine PÉREON 02 54 72 92 21
PÊCHE - INITIATION JEUNES	Certains mercredis après-midi	Plan d'eau	Rémi CARBON 02 54 90 25 60
CLUB INFORMATIQUE	Mercredi 14h/16h	Salle informatique (extension école)	Stéphane ADAM 02 54 72 76 07
BIBLIOTHÈQUE LECTURE	Mardi 16h30/19h et jeudi 16h30/18h Lecture album : 3 ^e jeudi (enfants > 3 ans)	Bibliothèque (extension école)	Nancy MÉNARD 02 54 72 94 03
SOCIÉTÉ MUSICALE	Répétition : samedi 18h/19h30 Eveil/Initiation musicale 1 ^{re} et 2 ^e année : lundi 17h/19h	Salle de musique de l'Artésienne	Odile MÉSANGE Pierre JUMERT 02 54 72 90 71
LES TROMPES DE CHASSE	Répétition : mercredi 19h/ 22h	Salle de musique de l'Artésienne	William VOGT 06 81 32 57 10
DANCE COUNTRY	Débutants : mercredi 18h45/20h Novices et intermédiaires : merc 20h15/21h45	Grande salle de l'Artésienne	Jacky MIRAULT 06 11 85 03 94
CLUB CRÉA	Atelier échange savoir-faire en travaux manuels : lundi et jeudi 17h30 à 19h30	Salle communale place Fortier	Joëlle GUERINEAU 06 24 94 33 93
VILLIERS TOUT TERRAIN	Randonnées VTT dimanche matin à 8h30 Entraînements : mercredi à 18h15 (avril à octobre)	Départ Club house foot	Julien ORTET 06 28 43 37 49
TENNIS DE TABLE	Lundi : 19h/21h	Grande salle de l'Artésienne	Françoise LANDRY 02 54 72 99 21
BIEN-ÊTRE DANSE	Jeudi : 10h/12h Cours de bien-être danse	Grande salle de l'Artésienne	Elyane CAMBIER 06 31 74 40 40
GAÏA YOGA	Mercredi : 14h45/16h	Grande salle de l'Artésienne	Florianne RUELLE 06 60 26 04 30
ÉNERGIES VENDÔMOISES	Jeudi toutes les 2 semaines à 19h30	Foyer l'Artésienne	Alain BURON 06 33 12 68 38

L'ADMR pour tous, toute la vie, partout

**Association locale ADMR
du Vendômois**
MAISON DES SERVICES
7, avenue Gérard Yvon
41100 VENDOME

- **Vie quotidienne**
Tél. 02 54 23 54 00
E-mail : ms-vendome@fede41.admr.org
- **Equipe mobile Alzheimer (EMA NORD)**
Tél. 02 54 23 54 06
E-mail : ema-nlc@fede41.admr.org
- **Association Handicap-Vie**
E-mail : asso-handicapvie@fede41.admr.org
- **Présidente de l'association :
Jocelyne TONDEREAU**
Téléphone : 02-54-80-67-23



L'ADMR est une **association à but non lucratif** de services à la personne et **proche** de ses clients. Elle améliore la qualité de vie de tous, grâce à sa gamme complète de services.

L'ADMR recrute en permanence des aides à domicile et des aides soignants.

Envoi des candidatures à :
lepostule@fede41.admr.org

ENFANCE ET PARENTALITÉ

Des solutions de garde d'enfants à domicile, un soutien aux familles pour faire face aux aléas de la vie et une action socio-éducative (TISF)

Accompagnement à domicile pour personnes en situation de handicap

ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

SERVICES ET SOINS AUX SÉNIORS

Des services spécialisés pour les personnes âgées, en situation de handicap ou au retour d'une hospitalisation : aide à la toilette, courses, soins, transport accompagné...
Equipe Mobile Alzheimer (EMA)

Entretien du logement, entretien du linge, petits travaux de bricolage et de jardinage

ENTRETIEN DE LA MAISON

DES BÉNÉVOLES AU CŒUR DE LA VIE LOCALE

L'originalité de l'ADMR repose sur un mode de coopération entre le client, le bénévole et le salarié.

En complément des équipes salariées, le bénévole effectue des visites de courtoisie, développe le lien social, rompt l'isolement des personnes âgées, handicapées et participe à la gestion de l'association locale ADMR.

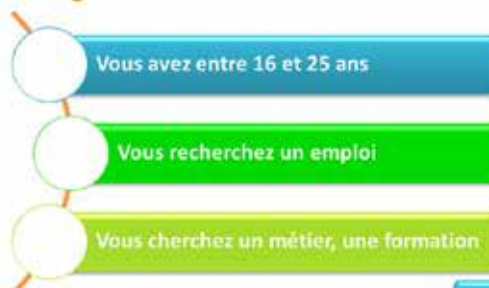
Ancrés dans la vie locale, les bénévoles savent détecter les problèmes de société ou les besoins pouvant émerger autour d'eux : c'est l'intelligence sociale.

L'ADMR recherche des bénévoles pour rejoindre l'équipe locale.
N'hésitez pas à nous contacter
au 02 54 23 54 00 !



Mission Locale
DU VENDÔMOIS

CONSTRUIRE ENSEMBLE L'AVENIR DES



L'équipe de la Mission Locale vous accompagne dans vos démarches :

Je rencontre un professionnel qui m'écoute et me conseille

Je me prépare aux entretiens d'embauche (simulation d'entretien, CV, lettre de motivation)

Je bénéficie d'informations pour mes transports, me loger, ma santé, mon budget...

Vous êtes une entreprise,
la Mission Locale vous propose :

une aide pour vos recrutements (définition du profil de poste, présentation de CV, ...)

une information sur les contrats et les mesures d'aide à l'embauche

Prenez un rendez-vous* au : 0254771487

du lundi au vendredi : 9h à 12h30 - 13h30 à 17h30

71 faubourg Chartrain - 41100 VENDÔME

*Sur Vendôme, St Amant Longpé, Fréteval, Montreuil sur Le Lûre, Montreuil-le-Hen, Sargéyrie Braye



Mission locale du vendômois



Point Information Conseil
VAE
Validation des Acquis de l'Expérience

Vous êtes en activité professionnelle, Avant de vous engager...

demandeur d'emploi ou bénévole,

Vous pouvez faire reconnaître vos expériences professionnelles et obtenir un diplôme !

La VAE est un droit individuel à faire reconnaître officiellement les compétences acquises au cours de son expérience par un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification d'une branche professionnelle.

- Pas de limite d'âge
- Expérience de 1 an minimum

Le Point Information Conseil (PIC)

Vous informe sur la VAE

Vous aide à :

Analyser la pertinence de la démarche au regard de votre projet professionnel et/ou personnel.

Identifier les diplômes, titres, certificats appropriés en fonction des principales activités que vous avez exercées.

Vous met en relation avec les organismes validateurs concernés.

Le PIC vous propose :

- Une réunion d'information collective
- Un entretien conseil pour étudier votre situation particulière

Service gratuit

Pour en savoir +

Contactez le PIC du Vendômois

71 faubourg Chartrain

41100 VENDÔME

02 54 77 14 87

missionlocale@ml-vendomois.fr

Pour qui ?



